

COMMUNE DE GRANDVILLARD



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNAL



Vous y trouverez notamment :

Convocation à l'Assemblée communale du 14 mai 2025

Comptes 2024, rapport de gestion

Les pAGES +, L'écho de la Commission Seniors

Le coin des sociétés locales et des manifestations

N° 96 - mai 2025

Table des matières

1.	LE MOT DU SYNDIC.....	3
2.	ADMINISTRATION COMMUNALE	6
3.	CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE	7
4.	COMPTES 2024	8
5.	ALPAGE DE FEDJIRE REFECTION DE LA TOITURE	21
6.	ALPAGE DE PRA FLEURI REFECTION DE LA ROUTE FORESTIERE	21
7.	ALPAGE DES JOUX REMISE EN ETAT DU TERRAIN SUR TRACE CONDUITE D'EAU	22
8.	DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION	23
9.	FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX POUR LA LEGISLATURE 2026-2031	23
10.	TILLEULS LE LONG DU CIMETIERE ABATTAGE POUR RAISON DE SECURITE	24
11.	LES pAGES + L'ECHO DE LA COMMISSION SENIORS	25
12.	CAMP DE SKI DE LA 5H A LA 8H D'ESTAVANNENS.....	36
13.	DÈ RÈTOUA DOU KAN DÈ CHKI !.....	37
14.	LE COIN DES SOCIETES LOCALES ET DES MANIFESTATIONS	38
15.	ASSOCIATION SECOURS SUD Fribourgeois	50
16.	PARC NATUREL REGIONAL GRUYERE PAYS-d'ENHAUT	51
17.	REDUCTION DES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE 2025	52
18.	PRO JUVENTUTE – ATELIERS EN LIGNE GRATUITS.....	53
19.	GUICHET VIRTUEL PRESTATIONS DU CONTROLE DE L'HABITANT	54
20.	BIBLIOTHEQUE REGIONALE DE L'INTYAMON	54
21.	DES PROVISIONS... PROVIDENTIELLES	55
22.	BENNE D'ECHANGE.....	56
23.	DECHETTERIE INTERCOMMUNALE	56
24.	MESURES DU DEBIT DES COURS D'EAU AU MOYEN D'UN TRACEUR FLUORESCENT	58
25.	NOUVELLES MESURES DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS.....	58
26.	OBLIGATION DE TENIR LES CHIENS EN LAISSE EN FORET	59
27.	CARTES JOURNALIERES DEGRIFFEES « COMMUNE »	59
28.	TRANSPORTS PUBLICS	60
29.	ACTIVITES ECONOMIQUES	62
30.	LA GRUYERE SE DIGITALISE !	63
31.	SITE INTERNET	64

Vous retrouvez la version numérique du présent bulletin communal sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <https://grandvillard.ch/bulletins-d'information/>

1. LE MOT DU SYNDIC

Chères Grandvillardines, chers Grandvillardins,

C'est avec une grande satisfaction que je partage avec vous une excellente nouvelle concernant les comptes de l'année 2024. Alors que le budget prévoyait un déficit conséquent d'environ CHF 300'000.00 nos efforts collectifs, une gestion attentive et de bonnes surprises au niveau des rentrées d'impôts ont permis de transformer cette prévision négative en un bénéfice réjouissant de plus de CHF 70'000.00.

Ces résultats remarquables témoignent de l'engagement de notre commune à optimiser les ressources et à travailler pour le bien commun. Nous continuerons à faire preuve de vigilance et de rigueur pour maintenir cette dynamique positive et renforcer la santé financière de notre collectivité.

Cette année, nous célébrons avec fierté les 10 ans de fin des travaux « centre village » lesquels ont transformé une bonne partie des rues pittoresques et caractéristiques de Grandvillard. Grâce à ces travaux, qui avaient duré 17 mois, les services essentiels ont été mis à neuf : canalisations séparées pour eaux claires / eaux usées, réseaux électriques, fibre optique, éclairage public et revêtement routier. Ces réalisations ont marqué une étape cruciale du développement de notre commune. Le budget à disposition se montait à 2.5 millions de francs, lequel avait été maîtrisé.



Autre embellissement de notre village à relever : la rénovation et transformation en appartements, des anciennes fermes (écuries-granges et demeures). Je tiens à féliciter les propriétaires qui, par des transformations respectueuses de notre patrimoine, ont contribué non seulement à préserver l'histoire et le caractère unique de notre commune, mais également à valoriser son patrimoine, lequel nous a hissés au rang d'un des plus beaux villages de Suisse. Ces efforts aux conséquences financières non négligeables pour les propriétaires sont une véritable plus-value pour notre commune. Les transformations de bâtiments dans un village classé ISOS (Sites d'importance nationale) sont contraignantes. Chapeau bas aux propriétaires concernés pour leurs efforts !

Le dossier « route de la Gare » occupe actuellement les séances de vos autorités communales. A la suite de la séance d'information à la population, du 17.06.2024, lors de laquelle plusieurs remarques objectives avaient été formulées par des citoyens·nes, le Conseil communal a remis l'ouvrage sur le métier et pris en compte les desiderata énoncés. Le dossier tenant compte des normes en vigueur et des remarques précitées est bientôt prêt pour la mise à l'enquête. Vos remarques ou objections pourront être formulées dans le délai imparti de l'enquête. A noter encore que M. Edouard Raboud, conseiller communal en charge des routes, est récusé dans ce dossier ; c'est M. Bertrand Borcard, conseiller communal, qui en a repris la responsabilité.

Les alpages des Tservettes (photo ci-dessous) et des Baudes de la Metena seront libres de bail dès janvier 2026, la famille Gachoud, locataire actuel ayant résilié le bail pour le 31.12.2025 après plus de 50 années de location. Une annonce de mise en location paraîtra le 25.04.2025 dans la Feuille officielle et sur le site internet, elle sera également affichée au pilier public.



En ce qui concerne la transformation du bâtiment de l'ancien hôtel du Vanil-Noir en appartements, selon les informations reçues des propriétaires, les travaux devraient débuter avant la fin du délai du permis de construire. Nous espérons vraiment le début des travaux dans ce délai car l'état du bâtiment et son aspect extérieur sont préoccupants.

Un appel à l'intention des nouveaux habitant·e·s du village : de nombreuses sociétés locales, culturelles et sportives vous permettent de créer rapidement des liens sociaux dans votre nouveau lieu de vie. N'hésitez pas à prendre contact avec un·e des membres du comité de la société qui vous intéresse et qui se fera un plaisir de vous donner tous les renseignements ou à consulter notre site internet <https://grandvillard.ch/> – onglet « Vie locale » sous rubrique « Sociétés ».

Alors que nous avançons ensemble, votre Conseil communal s'efforce de consolider les liens qui nous unissent pour bâtir un avenir harmonieux et prospère de notre village. Merci à toutes et à tous pour votre contribution précieuse pour le bien de notre commune.

Les membres du Conseil communal, élus en janvier 2021 pour une période de 5 ans, ne ménagent pas leurs efforts dans le but de poursuivre le développement de notre bourgade. Nous œuvrons dans un état d'esprit positif, avec comme objectif principal le bien-être des citoyennes et citoyens, tout en restant critiques et attentifs à la bonne marche de la Commune.

Il me reste à vous souhaiter une bonne lecture, un printemps fleuri et un été radieux.

Votre Syndic, Daniel Raboud

Mutations de personnel

Nouveau forestier ES

Changement à la tête de l'Unité de gestion forestière « Les Merlas »

A la suite du départ au 28 février 2025 de M. Vincent Castella, garde-forestier, nous avons le plaisir d'accueillir, dès le 1^{er} avril 2025,

Monsieur Eric MEIER, domicilié à Pringy, en qualité de forestier ES à 90%.

Monsieur Meier est au bénéfice d'une solide formation en qualité de forestier. En effet, après un apprentissage de forestier-bûcheron au Service des Forêts de la Commune de Lausanne (2012), il obtient le Brevet Fédéral de contremaître forestier en 2017, puis son diplôme de Forestier ES en 2019.

De 2019 à 2022, il occupa le poste de Forestier communal de Haut-Intyamon, puis dès 2023 comme forestier pour la Corporation forestière Moléson, secteur Haut-Intyamon. Il fonctionne en outre en tant que conseiller en dangers naturels pour la Vallée de l'Intyamon.



Le Conseil communal souhaite la plus cordiale bienvenue à Monsieur Meier et espère qu'il trouvera plaisir et satisfaction au sein de notre Unité de gestion forestière « Les Merlas ».

2. ADMINISTRATION COMMUNALE

Heures d'ouverture

Mardi : 08h30 - 11h30 et 14h00 - 17h00
Jeudi : 14h00 - 17h00
Vendredi : 08h30 - 11h30



Ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture

Contacts

Secrétariat/Contrôle des habitants/AVS : +41 26 928 11 50
Caisse : +41 26 928 20 50
Constructions : +41 26 928 20 51
Courriel : administration@grandvillard.ch

Fermetures annuelles de l'Administration communale



Pont de l'Ascension : du jeudi 29 mai au lundi 2 juin 2025 inclus
Pont de la Fête-Dieu : du jeudi 19 juin au lundi 23 juin 2025 inclus
Vacances d'été : du lundi 28 juillet au lundi 18 août 2025 inclus

Etablissement de divers documents

Pour l'établissement des **cartes d'identité** et des **attestations de sortie du territoire suisse des enfants mineurs**, nous vous recommandons **d'anticiper** vos demandes à l'Administration communale.



Pour les passeports et les cartes d'identité, vous avez également la possibilité de vous présenter au

Service de la population et des migrants
Route d'Englisberg 11
1763 Granges-Paccot

Il est conseillé de prendre rendez-vous au +41 26 305 15 26 ou directement sur le site Internet :

<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/documents-didentite/passeports-et-cartes-didentite>

3. CONVOCATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 14 mai 2025, à 20.00 heures,
à la Salle communale, à Grandvillard**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 novembre 2024 (il ne sera pas lu ; il peut être consulté à l'administration communale et sur le site internet <https://grandvillard.ch/>)
2. Comptes 2024 (ils ne seront pas lus; ils peuvent être consultés à l'administration communale et sur le site internet <https://grandvillard.ch/>)
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - 2.1.1 présentation
 - 2.1.2 rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 2.1.3 approbation
 - 2.2. Compte des investissements
 - 2.2.1 présentation
 - 2.2.2 rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 2.2.3 approbation
3. Crédits des investissements
 - 3.1 Alpage Fédière – réfection de la toiture du chalet
 - 3.2 Alpage Pra Fleuri – réfection de la route forestière
 - 3.3 Alpage Les Joux – remise en état terrain sur tracé conduite d'eau
 - 3.4 Rapport de la Commission financière
 - 3.5 Votes du budget des investissements
4. Désignation de l'organe de révision
5. Fixation du nombre de conseillers communaux pour la législature 2026-2031
6. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés à l'administration communale, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée. Ils sont également publiés sur le site internet <https://grandvillard.ch/>.

En conformité avec la loi sur les communes (LCo), l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

LE CONSEIL COMMUNAL

Grandvillard, le 2 mai 2025

4. COMPTES 2024

RAPPORT DE GESTION 2024

1. En droit	9
2. Assemblée communale	9
2.1. Introduction	9
2.2. Objets traités.....	9
3. Conseil communal	10
3.1. Introduction	10
3.2. Membres et répartition des dicastères.....	10
3.3. Comité et délégation des associations de communes et sociétés diverses.....	11
4. Commissions.....	11
4.1. Commission financière.....	11
4.2. Commission des naturalisations	11
4.3. Commission de l'aménagement et de l'énergie	12
4.4. Commission Seniors	12
4.5. Commission de bâtsisse.....	12
5. Dicastères du Conseil communal	12
5.1. Administration générale	12
5.1.1. Légitatif et exécutif.....	12
5.1.2. Services généraux	12
5.2. Ordre et sécurité publics, défense	12
5.3. Formation.....	13
5.3.1. Scolarité obligatoire.....	13
5.4. Culture, sport et loisirs.....	13
5.4.1. Sport et loisirs.....	13
5.5. Santé	13
5.5.1. Hôpitaux, établissements médico-sociaux	13
5.6. Prévoyance sociale.....	14
5.6.1. Invalidité	14
5.6.2. Famille et jeunesse	14
5.7. Trafic et télécommunications	14
5.7.1. Circulation routière, Routes communales.....	14
5.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire.....	14
5.8.1. Approvisionnement en eau	14
5.8.2. Protection de l'environnement, autres	14
5.9. Economie publique	14
5.9.1. Agriculture	14
5.9.2. Sylviculture	15
5.9.3. Combustibles et énergie.....	15
5.10. Finances et impôts	15
5.10.1. Impôts communaux ordinaires.....	15
5.10.2. Impôts communaux spéciaux	15
6. Résultat 2024.....	15
6.1. Bilan 2024	16
6.2. Fonctionnement 2024.....	17
6.3. Investissements	18
6.4. Flux de trésorerie	19
6.5. Indicateurs financiers MCH2	20
6.6. Perspectives et projets futurs	20

1. EN DROIT

En application de l'article 19 de la Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LCo ; RSF 140.6), le Conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé par le rapport de gestion. Celui-ci est présenté à l'assemblée communale en même temps que les comptes. L'assemblée communale prend acte du rapport de gestion du conseil communal.

Selon l'art. 13 de la LCo, les comptes se composent des éléments suivants :

- a) Le bilan ;
- b) Le compte de résultats ;
- c) Le compte des investissements ;
- d) Le tableau des flux de trésorerie ;
- e) L'annexe.

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé. Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence. Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale pour comparaison.

2. ASSEMBLÉE COMMUNALE

2.1. Introduction

En 2024, l'Assemblée communale a tenu deux séances ordinaires :

- Le 15 mai 2024 – Comptes 2023
- Le 27 novembre 2024 – Budgets 2025

2.2. Objets traités

En assemblée du 15 mai 2024, les objets suivants ont été traités :

- Procès-verbal de l'assemblée communale du 29 novembre 2023 – approuvé à l'unanimité
- Comptes de fonctionnement 2023 faisant apparaître un excédent de revenus de CHF 622'981.41 – approuvés à l'unanimité
- Comptes des investissements 2023 faisant apparaître des investissements nets de CHF 568'256.39 – approuvés à l'unanimité
- Nouveau règlement relatif à la taxe communale sur la plus-value – approuvé à l'unanimité

En assemblée du 27 novembre 2024, les objets suivants ont été traités :

- Procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2024 – approuvé à la majorité (38 oui – 1 abstention)
- Présentation du plan financier 2025-2029
- Budget de résultats 2024 faisant apparaître un excédent de charges de CHF 435'889.00 – adopté à la majorité (35 oui – 2 non – 2 abstentions)
- Budget des investissements 2024 :
 - Administration – nouveau logiciel métier : CHF 80'000.00, admis à la majorité (37 oui – 0 non – 2 abstentions)
 - Administration – solde ancien logiciel métier, crédit additionnel : CHF 8'700.00, admis à la majorité (38 oui – 0 non – 1 abstention)
 - Vestiaires Haute-Gruyère – rénovation : CHF 23'800.00, admis à l'unanimité

- Route – crédit d'étude route de la Gare : CHF 50'000.00, admis à la majorité (38 oui – 0 non – 1 abstention)
- Cimetière – réaménagement, construction fontaine : CHF 25'000.00, admis à la majorité (30 oui – 2 non – 7 abstentions)
- Nouveau règlement communal du personnel – adopté à la majorité (36 oui – 1 non – 2 abstentions)

3. CONSEIL COMMUNAL

3.1. Introduction

En 2024, le Conseil communal a tenu 44 séances ordinaires, 1 séance en lien avec les comptes, 1 séance liée à la planification financière et 2 séances budgétaires.

À la suite de la démission de Monsieur Victor Beaud, une seule liste intitulée : « liste d'entente » comportant le nom d'un candidat a été déposée. Dès lors, conformément à l'article 97 de la loi l'exercice des droits politiques (LEDP), le conseil communal a proclamé Monsieur Bertrand Borcard, né le 13 novembre 1971, élu conseiller communal. Il est entré en fonction le 3 décembre 2024.

S'agissant de la répartition des dicastères, Monsieur Bertrand Borcard a repris le dicastère laissé vacant. La gestion des déchets a été repris par Monsieur Edouard Raboud alors que ce dernier a cédé l'énergie à Monsieur Bertrand Borcard.

3.2. Membres et répartition des dicastères

Daniel Raboud <i>Syndic</i> (suppl. Suzanne Cosandey)	Administration générale – Personnel communal – Aménagement du territoire – Approvisionnement et protection des eaux – Armée – Economie – Cimetière – Relations avec la Paroisse
Suzanne Cosandey <i>Vice-Syndique</i> (suppl. Marc-Olivier Benninger)	Enseignement et formation – Affaires sociales – Accueil de la petite enfance – Bâtiment scolaire et bâtiment de l'abribus – Bibliothèque – Santé – Home – Seniors
Marc-Olivier Benninger <i>Conseiller communal</i> (suppl. Edouard Raboud)	Constructions – Bâtiment administratif communal – Tourisme – Chemins pédestres – Parc naturel régional Gruyère/Pays-d'Enhaut
Victor Beaud (jusqu'au 27.11.2024) Bertrand Borcard (dès le 03.12.2024) <i>Conseiller communal</i> (suppl. Daniel Raboud)	Finances – Police du feu – Protection de la population – Ordre public – Gestion des déchets (jusqu'au 27.11.2024) – Sociétés culturelles et sportives – Loisirs – Parcs publics – Site Internet – Energie (dès le 03.12.2024) – Bâtiment communal des « Ponveys »
Edouard Raboud <i>Conseiller communal</i> (suppl. Victor Beaud)	Routes communales – Agriculture – Chalets et Alpages – Forêts – Terrains communaux – Syndicat des chemins alpestres – Gravières – Environnement – Endiguements – Energie (jusqu'au 27.11.2024) – Gestion des déchets (dès le 03.12.2024) – Bâtiments communaux (édilité et « Les Plains »)

3.3. Comité et délégation des associations de communes et sociétés diverses

Daniel Raboud	EauSud SA (conseil d'administration) – Vanils Energies SA (conseil d'administration) – CREG (comité) – ARG (délégué) – AICG (comité) – CO (délégué) – SI Champs Bellins SA (délégué) – Home de la vallée de l'Intyamon (délégué) - Triage forestier des Merlas (commission forestière) – CCMF (délégué)
Suzanne Cosandey	CO (comité) – Home de la vallée de l'Intyamon (comité) – Cercle scolaire de l'Intyamon (comité) – AES (comité) – Service des curatelles (comité) – RSSG (déléguée) – Option Gruyère (déléguée) – Association Secours Sud Fribourgeois (déléguée)
Marc-Olivier Benninger	RSSG (délégué) – AISG (délégué) – Home de la vallée de l'Intyamon (délégué) La Gruyère Tourisme / SIV / SDI (délégué) – PNR (délégué) – CCMF (délégué)
Victor Beaud (jusqu'au 27.11.2024)	Cercle scolaire de l'Intyamon (comité) – AES (comité) – AISG (délégué) – CO (délégué) – Home de la vallée de l'Intyamon (délégué) – Entente intercommunale pour la gestion des déchets (délégué) (jusqu'au 27.11.2024) Déchetterie intercommunale (délégué) (jusqu'au 27.11.2024) – Option Gruyère (délégué) – Protection civile / ORCOC (délégué) – Intersociété de Grandvillard (délégué) – Association Secours Sud Fribourgeois (délégué) – AICG (commission financière) – RSSG (commission financière) (jusqu'au 27.11.2024) – PNR commission énergie (délégué) (dès le 03.12.2024)
Bertrand Borcard (dès le 03.12.2024)	Endiguement de la Sarine en Haute-Gruyère (comité) – ARG (délégué) – AICG (délégué) – PNR commission énergie (délégué) (jusqu'au 27.11.2024) – Syndicat des chemins alpestres et forestiers Grandvillard et Estavannens (délégué) – Triage forestier des Merlas (commission forestière) – Entente intercommunale pour la gestion des déchets (délégué) (dès le 03.12.2024) – Déchetterie intercommunale (délégué) (dès le 03.12.2024)
Edouard Raboud	Endiguement de la Sarine en Haute-Gruyère (comité) – ARG (délégué) – AICG (délégué) – PNR commission énergie (délégué) (jusqu'au 27.11.2024) – Syndicat des chemins alpestres et forestiers Grandvillard et Estavannens (délégué) – Triage forestier des Merlas (commission forestière) – Entente intercommunale pour la gestion des déchets (délégué) (dès le 03.12.2024) – Déchetterie intercommunale (délégué) (dès le 03.12.2024)

4. COMMISSIONS

4.1. Commission financière

Le conseil communal a rencontré la commission financière à deux reprises, le 16.04.2024 pour les comptes 2023 et le 28.10.2024 pour les budgets 2025.

Elle est composée de Thierry Sottas (président), Pascal Monteleone (secrétaire), Pierre Borcard, Nicole Piccand et Steve Läubli.

4.2. Commission des naturalisations

La commission des naturalisations ne s'est pas réunie durant l'année 2024.

Elle est composée de Suzanne Cosandey (présidente), Raphaël Borcard, Célestin Chiari, Eric Delabays et Estelle Gouraud.

4.3. Commission de l'aménagement et de l'énergie

La commission de l'aménagement et de l'énergie s'est réunie une fois durant l'année 2024, le 10.04.2024.

Elle est composée de Daniel Raboud (président), Marc-Olivier Benninger (vice-président), Marc Doutaz, Patrice Gurtner, Pascal Moënnat, Marie-Claire Pharisa et Geoffrey Repond.

4.4. Commission Seniors

La commission Seniors s'est réunie à deux reprises, le 22.02 et le 12.09.2024. En outre, elle a organisé une broche et un café Seniors.

Elle est composée de Suzanne Cosandey (présidente), Marc-Olivier Benninger, Vanessa Pratley, Léonard Jaquet et Philippe Mercier.

4.5. Commission de bâtisse

La commission de bâtisse a été créée au début de l'année 2023, elle a pour tâche la planification du projet de rénovation du bâtiment communal. Elle s'est réunie à deux reprises, le 22.01 et le 11.03.2024.

Elle est composée de Marc-Olivier Benninger, Suzanne Cosandey, Marc Doutaz, Laurent Scheurer et Cédric Currat.

5. DICASTERES DU CONSEIL COMMUNAL

Ce chapitre reprend les indicateurs financiers principaux par dicastère et apporte un éclaircissement sur des variations, mais n'est pas une analyse exhaustive de tous les écarts entre les budgets et les résultats 2024.

5.1. Administration générale (charges : -3.3%)

Par rapport aux budgets (CHF 700'161.00), les charges (CHF 676'850.17) sont légèrement moins élevées. Les recettes sont également légèrement en deçà du budget (-5.4%).

5.1.1. Légitif et exécutif (charges : -11%)

- Le budget de CHF 106'456.00 a été respecté, les charges se montant à CHF 94'493.75.

5.1.2. Services généraux (charges : -1.9%)

- Services généraux, autre-Amortissement non planifiée logiciel : une charge non prévue de CHF 38'700.00 a été provisionnée suite à la rupture du contrat informatique.
- Bâtiment édilitaire-Entretien des bâtiments : à noter le budget de CHF 16'000.00 du séparateur de la place de lavage qui a été reporté, suite à la non-réalisation en 2024.
- Exploitation gravières : par rapport au budget (CHF 52'000.00), les recettes ont été en-deçà de l'estimation d'exploitation (CHF 40'633.00).

5.2. Ordre et sécurité publics, défense (charges : -3.2%)

Par rapport aux budgets (charges de CHF 92'451.00 pour un produit de CHF 35'000.00), les comptes 2024 correspondent aux montants prévus (charges de CHF 89'437.15 pour un produit de CHF 37'561.90).

5.3. Formation (charges : +3.4% - produits : +6.3%)

Par rapport aux budgets (charges de CHF 2'566'890.00 pour un produit de CHF 1'434'572.00), les comptes 2024 sont équilibrés (charges de CHF 2'654'227.90 pour un produit de CHF 1'525'377.54).

5.3.1. Scolarité obligatoire (charges : +3.6% - produits : +6.3%)

- Cercle scolaire de l'Intyamon : la participation de Grandvillard s'élève à CHF 231'351.96, conforme au budget 2024 et aux comptes 2023. La part de Grandvillard dévolue aux transports scolaires est de CHF 78'969.80 (+14.2%). A noter, pour les camps scolaires, des charges bien supérieures au budget. Cette hausse est intégralement compensée par les ventes des écoles.
- Ecoles de musique, Conservatoire : le budget a été construit sur 70 cours individuels et 0 collectif. Il y a eu 90 cours individuels et 16 collectifs, soit une augmentation des charges de CHF 4'018.15 sur un budget de CHF 14'498.00.

5.4. Culture, sport et loisirs (charges : -32% - produits : -48%)

Par rapport aux budgets (charges de CHF 311'351.00 pour un produit de CHF 108'778.00), les comptes laissent apparaître des écarts significatifs (charges de CHF 210'750.84 pour un produit de CHF 55'668.15).

5.4.1. Sport et loisirs (charges : -33% - produits : -48%)

- Sport, Personnel : les charges budgétisées à CHF 24'573.00 n'ont été utilisées que pour CHF 481.03. Jusqu'en 2023, une personne était engagée par la commune spécifiquement pour l'entretien du terrain. Dès 2024, un indépendant est mandaté pour ces travaux. La charge est donc reportée au compte d'entretien.
- Sport, Entretien du terrain de football : certains investissements sur le terrain n'ont pas été réalisés (remise en état). Les charges se montent à CHF 33'058.20 pour un budget de CHF 50'000.00. Le corollaire est que les recettes des participations des autres communes à l'entretien des terrains n'ont également pas été réalisées (CHF 29'436.65 pour un budget de CHF 57'264.00).
- Loisirs, Edilité et parcs : les recettes des travaux pour des tiers sont nettement en-deçà du budget (CHF 24'112.50 pour CHF 50'000.00), le personnel d'exploitation ayant effectué moins d'heures pour la corporation forestière des Merlas.

5.5. Santé (charges : -5.4%)

Ce dicastère est principalement impacté par des charges liées. Par rapport aux budgets (charges de CHF 431'254.00 pour un produit de CHF 5'160.00), les comptes 2024 sont positifs (charges de CHF 408'072.35 pour un produit de CHF 7'918.60).

5.5.1. Hôpitaux, établissements médico-sociaux (charges : -6.5%)

- Participation subvention frais accompagnement personnes âgées : le budget prévoyait des charges de CHF 169'200.00 et les coûts sont restés en-deçà, soit à CHF 152'205.00. A noter que ce montant est tout de même supérieur aux charges 2023 (CHF 146'924.95).
- Services de sauvetages : la participation de la commune aux ambulances se monte à CHF 7'683.05 pour un budget de CHF 12'630.00.

5.6. Prévoyance sociale (charges : +4.1%)

En 2023, les charges se montaient à CHF 415'288.15. Malgré l'augmentation du budget 2024 à CHF 445'220.00, les charges sont supérieures (CHF 463'537.40).

5.6.1. Invalidité (charges : -2.7%)

- Participation aux institutions spécialisées et aux handicapées : le montant s'élève à CHF 242'107.80.

5.6.2. Famille et jeunesse (charges : +50%)

- Structures d'accueil extrafamilial de jour-Subventions aux crèches et garderies : la forte hausse des charges (CHF 52'860.20) pour un budget de CHF 29'000.00 est due à un report de 2023 ainsi qu'à une augmentation significative des subventions communales.
- Assistance, non mentionnée ailleurs-Contribution aux frais d'animation pour retraités : le dépassement des charges pour les événements au profit des seniors (CHF 9'890.80 pour un budget de CHF 4'500.00) est compensé par les participations des seniors qui se montent à CHF 4'479.00 et par l'utilisation partielle d'un don.

5.7. Trafic et télécommunications (charges : -10% - produits : +23%)

Les routes communales représentent la part prépondérante de ce dicastère. En 2023, les charges se montaient à CHF 312'986.80. Le budget de CHF 352'518.00 a été respecté et les charges ont atteint CHF 316'638.71, soit 10% en retrait.

5.7.1. Circulation routière, Routes communales (charges : -12%)

- Les divers coûts en lien avec l'entretien des routes (achat de matériel et de marchandise, déneigement, location machines et véhicules, ...) ont été maîtrisés et sont restés en-deçà des prévisions budgétaires. Les charges se montent à CHF 268'469.06 pour un budget de CHF 306'742.00. Le résultat se situe au niveau de 2023.

5.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire (charges : -7.2%)

Par rapport aux budgets (charges de CHF 758'303.00 pour un produit de CHF 629'401.00), les charges s'élèvent à CHF 703'409.38 pour un produit de CHF 626'484.63.

5.8.1. Approvisionnement en eau (charges : -2.8% - produits : -2.8%)

- Les charges (CHF 164'898.20) sont légèrement en-dessous du budget (CHF 169'719.00).

5.8.2. Protection de l'environnement, autres (charges : -70%)

- Cimetières, crématoires : les charges sont 70% inférieures aux prévisions (CHF 9'878.04 pour CHF 32'452.00). Moins d'heures du personnel d'exploitation et un report de travaux d'entretien expliquent cet écart.

5.9. Economie publique (charges : -2.7% - produits : +10%)

Ce dicastère regroupe l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, l'industrie, l'artisanat et le commerce, ainsi que le poste Combustibles et Energie. Par rapport aux budgets (charges de CHF 428'941.00 pour un produit de CHF 357'072.00), les charges s'élèvent à CHF 417'533.44 pour un produit de CHF 395'120.20.

5.9.1. Agriculture (charges : +14%)

- Les charges s'élèvent à CHF 83'780.38 pour un budget de CHF 73'423.00.

- Economie alpestre-Entretien et rénovation : des réparations de fuites d'eau et la réparation d'une citerne ont fait augmenter les charges à CHF 17'234.30 pour un budget de CHF 12'800.00. Les heures du personnel d'exploitation ont ainsi été supérieures aux prévisions (CHF 16'887.76 pour un budget de CHF 8'000.00).

5.9.2. Sylviculture (charges : -4.4%)

- A noter le remboursement des indemnités pour arrêt de travail (charges négatives de CHF 48'798.95).
- Les travaux pour des tiers sont inférieurs aux prévisions suite à un effectif réduit du personnel d'exploitation (arrêts de travail, fin de contrat) qui a entraîné un nombre d'heures moindre à refacturer à des tiers.

5.9.3. Combustibles et énergie

- La part du bénéfice attendu de la CREG se monte à CHF 27'562.00.

5.10. Finances et impôts (recettes : +4.5%)

Le total des recettes apporte une balance positive (CHF 3'091'676.40 pour un budget de CHF 2'948'461.00).

5.10.1. Impôts communaux ordinaires (recettes : -4.1%)

- Les recettes d'impôts communaux ordinaires (revenu, fortune, bénéfice et capital) sont plus basses que prévues dans le budget de CHF 96'533.10 (résultat de CHF 2'243'161.90 pour un budget de CHF 2'339'695.00). Cette baisse est à relativiser, car les recettes fiscales pour l'année 2024 sont basées principalement sur des estimations, les taxations d'impôts se faisant l'année suivante.

5.10.2. Impôts communaux spéciaux (recettes : +66%)

- Les recettes d'impôts communaux spéciaux (contribution immobilière, mutations, gains immobiliers, successions, donations, etc.), qui sont par définition difficiles à prévoir, sont plus élevées de CHF 221'217.38 que le budget (CHF 556'217.38 pour CHF 335'000.00).

6. Résultat 2024

Les comptes 2024 font apparaître un bénéfice de **CHF 77'748.47**. Les budgets 2024 prévoient une perte de CHF 300'170.00.

Ce résultat positif a été obtenu principalement par le respect des budgets de fonctionnement, les recettes supplémentaires des impôts sur les gains immobiliers et celles des impôts sur les mutations. Au global, les charges ont été inférieures de CHF 155'218.72 (-2.5% par rapport au budget de CHF 6'110'589.00) et les recettes supérieures de CHF 222'699.75 (+3.8% par rapport au budget de CHF 5'810'419.00).

La part des charges liées se monte à CHF 2'375'171.91 pour des charges totales de CHF 5'955'370.28 (résultat 2024), ce qui représente 40% des charges de la commune.



6.1. Bilan 2024

Commune de Grandvillard

Bilan avec comparaison de périodes

		Solde 31.12.24	Augmentation	Diminution	Solde 31.12.23
1	ACTIF	13 195 198.19	14 855 331.78	-15 263 979.97	13 603 846.38
10	Patrimoine financier	3 904 799.53	14 467 786.73	-14 770 999.50	4 208 012.30
100	Disponibilités et placements à court terme	1 718 565.04	7 009 200.65	-7 265 896.66	1 975 261.05
101	Créances	1 362 990.47	6 623 637.21	-6 708 043.13	1 447 396.39
104	Actifs de régularisation	813 244.02	834 948.87	-797 059.71	775 354.86
107	Placements financiers à long terme	10 000.00		10 000.00	
14	Patrimoine administratif	9 290 398.66	387 545.05	-492 980.47	9 395 834.08
140	Immobilisations corporelles PA	9 053 218.51	356 991.50	-472 698.69	9 168 925.70
142	Immobilisations incorporelles PA	100 468.07	7 806.20	-20 281.78	112 943.65
145	Participations, capital social PA	136 712.08	22 747.35		113 964.73
2	PASSIF	-13 195 198.19	-7 680 733.21	8 089 381.40	-13 603 846.38
20	Capitaux de tiers	-5 611 546.35	-6 845 828.62	7 378 327.55	-6 144 045.28
200	Engagements courants	-183 669.53	-4 581 885.59	4 986 002.94	-587 786.88
201	Engagements financiers à court terme	-145 281.37	-1 674 037.74	1 743 480.60	-214 724.23
204	Passifs de régularisation (RG)	-367 011.15	-367 011.15	274 084.95	-274 084.95
206	Engagements financiers à long terme	-4 915 584.30	-222 894.14	374 759.06	-5 067 449.22
29	Capital propre	-7 583 651.84	-834 904.59	711 053.85	-7 459 801.10
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-1 840 965.60	-134 174.71	2 493.96	-1 709 284.85
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	-599 049.56		85 578.48	-684 628.04
299	Excédent ou découvert du bilan	-5 143 636.68	-700 729.88	622 981.41	-5 065 888.21
	Bénéfice / Perte		7 174 598.57	-7 174 598.57	

6.2. Fonctionnement 2024

Structure fonctionnelle	Relevé 2024		Budget 2024		Relevé 2023	
	Cout	Recette	Cout	Recette	Cout	Recette
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	676 850.17	190 191.62	700 161.00	201 076.00	609 614.83	263 552.15
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	89 437.15	37 561.90	92 451.00	35 000.00	85 904.66	35 828.60
2 FORMATION	2 654 227.90	1 525 377.54	2 566 890.00	1 434 572.00	2 387 385.92	1 327 561.51
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	210 750.84	55 668.15	311 351.00	108 778.00	211 342.87	53 128.60
4 SANTÉ	408 072.35	7 918.60	431 254.00	5 160.00	378 133.30	16 615.35
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	463 537.40	6 391.40	445 220.00	1 000.00	415 288.35	5 162.10
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	316 638.71	81 815.37	352 518.00	66 399.00	312 986.80	88 186.23
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	703 409.38	626 484.63	758 303.00	629 401.00	690 796.88	638 819.85
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	417 533.44	395 120.20	428 941.00	357 072.00	544 095.06	516 328.60
9 FINANCES ET IMPÔTS	14 912.94	3 106 589.34	23 500.00	2 971 961.00	29 971.45	3 343 318.54
Excédent de charge	5 955 370.28	6 033 118.75	6 110 589.00	5 810 419.00	5 665 520.12	6 288 501.53
Excédent de recette	77 748.47			300 170.00	622 981.41	
	6 033 118.75	6 033 118.75	6 110 589.00	6 110 589.00	6 288 501.53	6 288 501.53

6.3. Investissements

Compte	Libellé	Dépense adoptée par l'assemblée communale du	Budget 2024	Crédit voté	Charges 2024	Produits 2024	Coût final des investissement s	Total intermédiaire des investissement
0290	Bâtiment administratif							
0290.5040.01	Crédit d'étude bâ	30.11.2022	-	120 000.00	272.00	-	-	26 546.50
2170	Bâtiment scolaire							
2170.5040.01	Bâtiment scolaire - rampe escalier	30.11.2022	-	40 000.00	9 343.20	-	-	38 889.30
6150	Routes communales et génie civil							
6150.5010.05	Mise en zone 30	27.11.19/02.12.20	-	140 000.00	5 561.15	-	-	50 912.50
7101	Approvisionnement en eau							
7101.6370.00	Taxes des raccordements	-	-	-	-	399.40	-	399.40
7201	Traitement des eaux usées							
7201.6370.00	Taxes de raccord	-	-	-	-	6 949.50	-	6 949.50
7301	Gestion des déchets							
7301.5000.00	Aménagement déchetterie	02.12.2020		200 000.00	6 308.70	-	-	180 795.15
7900	Aménagement du territoire							
7900.5290.00	Finalisation du p	01.12.2021	-	70 000.00	7 806.20	-	-	57 307.85
8180	Economie alpestre							
8180.5010.02	Réfection du che	01.12.2021	-	28 000.00	268 405.10	190 000.00	-	103 495.20
8180.5010.03	Réfection route a	30.11.2022	-	34 960.00	23 522.60	-	23 522.60	
8180.5090.00	Réfection des ch	01.12.2021	-	47 000.00	-	1 291.00	40 747.75	
8200	Sylviculture							
8200.5010.01	Réfection du che	01.12.2021	-	17 000.00	43 578.75	25 545.24	18 528.16	
8710	Électricité							
8710.5550.00	Participation à la	-	-	-	22 747.35	-	-	22 747.35
Totaux			-	696 960.00	387 545.05	221 603.14		
Excédent d'investissements 2024						165 941.91		



6.4. Flux de trésorerie

Commune de Grandvillard

Tableau des flux de trésorerie 2024

Résultat total du compte de résultats (excédent de recettes)	77 748.47
+ Amortissements du patrimoine administratif et des contributions d'investissement	279 939.41
- Prélèvement réserve de retraitement PA	-85 578.48
- Augmentation / + diminution des débiteurs en général	-134 264.38
- Augmentation / + diminution des débiteurs impôts	-22 034.82
- Augmentation / + diminution des comptes courants à l'actif	240 705.12
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-70 551.16
+ Pertes / – bénéfices sur la vente du PF ou pertes / bénéfices de change	-
+ Augmentation / – diminution des engagements courants (CC, créanciers)	-404 117.35
+ Augmentation / – diminution des provisions	-
+ Augmentation / – diminution des passifs de régularisation	92 926.20
+ Attributions / – prélèvements d'engagements pour les financements spéciaux,	131 680.75
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO]	106 453.76
+ Remboursements de prêts et de participations	-
+ Contributions acquises	221 603.14
+ Contributions à redistribuer	-
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation investissements	32 662.00
- Immobilisations corporelles	-387 545.05
- Prêts et participations	-
- Propres contributions d'investissement	-
- Contributions d'investissement redistribuées	-
+ Augmentation / – diminution des passifs de régularisation	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA [FTI]	-133 279.91
- Augmentation / + diminution des placements financiers	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	-133 279.91
+ Augmentation / – diminution des engagements financiers à court terme	-69 442.86
+ Augmentation / – diminution des engagements financiers à long terme	-160 427.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	-229 869.86
Variation des liquidités et placements à court terme [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	-256 696.01
Pour contrôle :	
100 Disponibilités et placement à court terme - solde au 31.12.2023	1 975 261.05
100 Disponibilités et placement à court terme - solde au 31.12.2024	1 718 565.04
Variation des liquidités :	-256 696.01

6.5. Indicateurs financiers MCH2

Les indicateurs pour 2024 sont les suivants (en comparaison avec 2023) :

	2024	2023	Appréciation selon SCom
1.Taux d'endettement net	-8.79%	-29.21%	<100% : bon
2.Degré d'autofinancement	269.66%	164.61%	>100% : haute conjoncture
3.Part des charges d'intérêts	-0.01%	0.04%	0%-4% : bon
4.Dette brute par rapport aux revenus	54.60%	48.72%	<50% : très bon 50%-100% : bon
5.Proportion des investissements	6.84%	13.92%	<10% : effort d'investissement faible
6.Part du service de la dette	5.27%	4.21%	<5% : charge faible 5%-15% : charge acceptable
7.Dette nette par habitant	CHF -284.10	CHF -999.-	<0 : patrimoine net
8.Taux d'autofinancement	7.33%	14.87%	<10% : mauvais 10%-20% : moyen

Les indicateurs pour 2024 sont globalement positifs. Cependant le taux d'autofinancement est mauvais. Ce taux mesure la capacité d'une commune à financer ses investissements par ses propres ressources, sans recourir à l'endettement.

6.6. Perspectives et projets futurs

Alors que la fin de la présente législature approche, il est important de se projeter vers les enjeux qui attendent la prochaine. A partir de 2026, la nouvelle législature devra prioriser les projets communaux. Hormis celui de la Route de la Gare, le dossier de la rénovation du bâtiment communal et l'assainissement de réseaux d'eau de pâturage devraient en faire partie. Cette démarche sera indispensable pour assurer une gestion cohérente des ressources financières. Ces investissements importants devront être intégrés dans une planification pluriannuelle cohérente, en tenant compte non seulement de leur coût immédiat, mais aussi de leurs impacts à long terme sur le budget communal (entretien, amortissements, fonctionnement).

Cette priorisation devra se faire dans un contexte de pression croissante liée aux charges fixes, ou « charges liées », telles que les participations intercommunales, notamment en lien avec les nouvelles infrastructures (EMS, écoles, sport, ...). Ces charges, souvent incompressibles, réduisent la marge de manœuvre budgétaire pour les nouveaux projets.

Dans ce contexte, il sera indispensable de maintenir un équilibre financier durable, tant au niveau des charges de fonctionnement que des investissements, en veillant à préserver la capacité d'autofinancement de la commune. Une vision stratégique claire, réaliste et partagée permettra ainsi à la future législature de conjuguer ambition, continuité des services et responsabilité financière, au service de la population.

Bertrand Borcard, conseiller communal



5. ALPAGE DE FEDJIRE REFECTION DE LA TOITURE

Les alpages communaux font partie de notre patrimoine régional. Afin de préserver la qualité et la valeur de ce patrimoine, l'entretien des chalets d'alpage est une préoccupation constante.

Le conseil communal vous propose la réfection complète du toit du chalet de La Fédjire. Le toit sera recouvert de tuiles en aluminium (PREFA).

Le coût du matériel est devisé à CHF 84'850.00.

Une subvention de 32 % sera octroyée pour un montant de CHF 27'152.00.

Le coût à charge de la commune est de CHF 57'698.00.



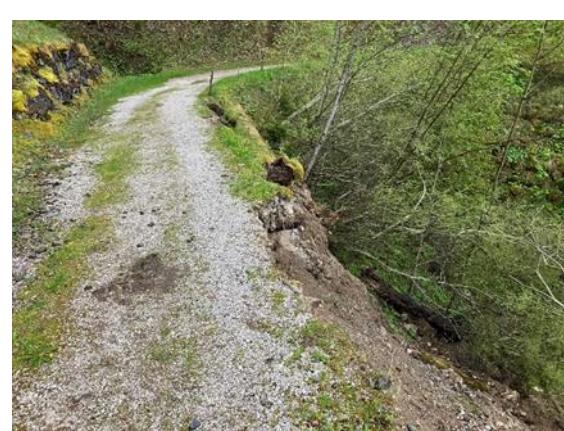
Edouard Raboud, conseiller communal

6. ALPAGE DE PRA FLEURI REFECTION DE LA ROUTE FORESTIERE

Au printemps 2024, suite à de fortes pluies, le caisson en bois qui soutenait la route située sur l'alpage de Pra Fleuri a cédé. Le conseil communal vous propose sa reconstruction.

Le coût des travaux s'élève à CHF 120'000.00. Une subvention de 60%, soit CHF 72'000.00 sera accordée. La dépense pour la commune est de CHF 48'000.00.

Ces travaux seront réalisés par les employés communaux de la forêt et de l'édilité.



Edouard Raboud, conseiller communal

7. ALPAGE DES JOUX REMISE EN ETAT DU TERRAIN SUR TRACE CONDUITE D'EAU

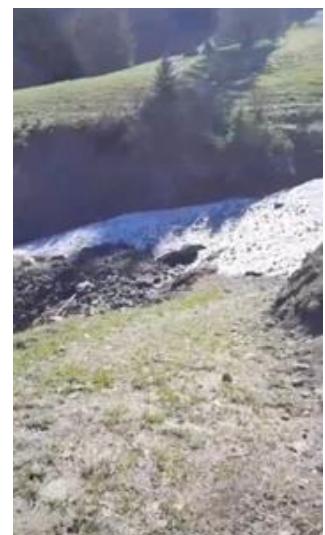
Suite aux fortes précipitations du printemps 2024, un éboulement a déstabilisé le terrain où passe la conduite d'eau pour l'alimentation des alpages des Joux et de Pra Fleur.

Le Conseil communal vous propose de consolider le terrain afin de protéger la conduite d'eau.

Le coût de ces travaux s'élève à CHF 60'500.00 avec un taux de subventionnement à 67%, soit un montant CHF 40'500.00. La dépense nette pour la commune est de CHF 20'000.00.

Ces travaux seront réalisés par nos employés de la forêt et de l'édilité.

Edouard Raboud, conseiller communal



8. DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION

L'Assemblée communale du 4 mai 2022 a reconduit, pour trois ans, le mandat confié à Fiduconsult Bulle SA, en qualité d'organe de révision. Le mandat expire à l'approbation des comptes annuels 2024.

La commission financière proposera la désignation d'un nouvel organe de révision pour une période de trois ans, soit pour 2025, 2026 et 2027, conformément aux dispositions de la loi sur les finances communales (LFCo), à savoir :

Art. 57 - Désignation de l'organe de révision

¹ Le contrôle externe de la comptabilité et des comptes est assuré par un organe de révision externe désigné par l'assemblée communale ou le conseil général, sur la proposition de la commission financière.

² L'organe de révision est désigné pour le contrôle de un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles; toutefois, la durée du mandat d'un organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs.

...

⁴ A la suite de la fin du mandat, de la démission ou de la révocation de l'organe de révision, l'assemblée communale ou le conseil général désigne un nouvel organe lors d'une prochaine séance, mais au plus tard lors de la présentation du budget.

9. FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX POUR LA LEGISLATURE 2026-2031

Pour la prochaine législature 2026-2031, le Conseil communal propose de maintenir 5 membres au sein de l'exécutif, ceci au regard de la répartition harmonieuse des dicastères actuels.

Cette proposition sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée communale conformément aux dispositions légales prévues dans la loi sur les communes.

L'article 54 de la loi sur les communes fixe la composition du conseil communal, à savoir :

¹ Le conseil communal se compose de :

- ^{a)} cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants;*
- ^{b)} sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants;*
- ^{c)} neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants.*

L'alinéa 3 de ce même article prévoit :

Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'assemblée ou du conseil général entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.

10. TILLEULS LE LONG DU CIMETIERE ABATTAGE POUR RAISON DE SECURITE



L'état sanitaire des deux tilleuls situés dans la bande herbeuse entre le mur Est du cimetière et la Route de Lessoc, soit sur la parcelle 4244 RF, est mauvais. Ces arbres présentent de nombreuses blessures sur les charpentières et le tronc ce qui a permis à de la pourriture de s'installer. Les troncs sonnent creux.

Le risque de chutes de branches ou des arbres entiers est élevé. Cette situation préoccupe le Conseil communal. Ainsi, afin de prévenir les conséquences d'une chute éventuelle, l'Autorité communale a rendu une décision et autorisé l'abattage anticipé des deux arbres pour motif de sécurité.

Comme pour chaque dérogation à une mesure de protection, une mesure de compensation est exigée (art. 20 de la LPNat), deux nouveaux arbres seront plantés sur cette même parcelle.

Cette mesure a fait l'objet d'une publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 25.04.2025.



11. LES pAGES + L'ECHO DE LA COMMISSION SENIORS



Comme chaque automne, la commission Seniors a organisé un Café Seniors afin de permettre aux personnes de se retrouver et de briser pour certains·e·s la solitude, le mois de novembre n'étant souvent pas le mois le plus agréable de l'année. Les membres de la commission ont à cœur de proposer une animation qui puisse intéresser un maximum de personnes. Aussi, quand Vanessa nous a suggéré d'inviter une ergothérapeute qui nous présenterait différents thèmes concernant les préoccupations des seniors à domicile, c'est sans hésiter que nous avons accepté sa proposition.

Un Café Seniors tel qu'on le conçoit se prépare bien avant le jour même. Pour les personnes qui font un jardin et qui désirent récolter des courges en automne, l'activité commence au printemps. Chaque année, Yvette et Jean Piccand ont le plaisir de préparer un beau jardin où seront plantées de nombreuses graines de courges. L'année 2024 a été une année fructueuse et c'est pour cela qu'ils ont pu nous proposer des courges pour la préparation de la soupe. Cela nous a permis de ne pas aller en chercher au-delà des frontières cantonales comme l'année passée. Le vendredi matin précédent notre rencontre, Yvette et Jean sont venus livrer les courges à mon domicile.

Plutôt que de préparer la soupe à deux comme la dernière fois, j'ai demandé de l'aide et j'ai eu le plaisir d'accueillir chez moi Clotilde Pharisa, Danielle Borcard, Marianne Grangier et Yvette Baechler le vendredi après-midi. Elles sont arrivées outillées avec du matériel adéquat, ce qui a permis de préparer les courges, les oignons et les pommes de terre en un temps record tout en faisant la causette. Pendant ce temps, je m'affairais à la cuisine pour débuter la cuisson de la soupe. Nous avons passé un moment agréable et très convivial et je les remercie de tout cœur pour leur travail efficace.

Samedi matin, nous avions rendez-vous à 8h30 pour la mise en place de la salle. Plusieurs membres de la commission avaient d'autres occupations ce jour-là, mais Vanessa et moi-même avons pu compter sur l'aide de plusieurs bénévoles : Christiane Vial, Marie-Claude Caille, Victoria Kalashnicova, et Simon, le fils de Vanessa. A mon arrivée, Victoria avait déjà tout préparé sur une table pour la tombola.

Les trente-sept personnes présentes sont arrivées à partir de 09h30 et un café ou un thé à la cannelle leur a été aimablement proposé.

Ensuite, Mme Morgane Bovet, ergothérapeute, qui a travaillé avec Vanessa aux CMS (Pôle Santé) du Pays-d'Enhaut, nous a fait une présentation très intéressante et complète. Actuellement, Morgane exerce au Réseau Santé et Social de la Gruyère et elle nous a fait part de conseils pratiques en lien avec les difficultés rencontrées au quotidien par les seniors qu'elle côtoie.



Je me permets de lister une partie de sa présentation dans le but de faire quelques rappels qui pourraient vous être utiles :

- Appareils pour ouvrir boîtes de conserve, bocaux, bouteilles
- Plastique antidérapant pour ouvrir bocaux
- Bord d'assiette qui se fixe comme repère de profondeur pour personne malvoyante
- Services adaptés pour personnes souffrant de tremblements
- Scotch double face ou antidérapant à mettre sous les tapis
- Plots d'élévation avec antidérapant pour surélever le canapé ou le lit, ce qui permet de se relever plus facilement
- Barre en L à fixer à la tête du lit pour aider à se lever
- Bande autocollante antidérapante à mettre au fond de la baignoire ou de la douche ou tapis antidérapant
- Planche de bain pour s'asseoir, à fixer sur la baignoire
- Tabouret avec ventouse ou chaise pour douche : **le tabouret de cuisine n'est pas adapté**
- Poignée ventouse à fixer sur le carrelage de la salle de bain ou modèle à fixer avec du silicone
- Réhausseur WC, également avec accoudoirs
- Désencombrer le domicile afin d'éviter de s'achopper à certains objets et de tomber
- L'éclairage est très important pour limiter les risques : les lampes Led sont plus efficaces, car la lumière est froide
- Accessoires pour enfiler vestes ou fermer les boutons des habits
- Fixe cartes à jouer ou double mètre
- Coupe ongles fixe qui demande moins de force
- Coupe médicaments ou ouvre opercule pour les comprimés
- Troubles de la mémoire : prévenir : on ne peut pas remplacer la mémoire, mais on peut la stimuler en faisant des jeux : mots croisés, sudoku, par exemple. En ne faisant pas la liste complète des commissions, cela oblige à retenir une partie de ce qu'il y a à acheter. Il faut changer les routines afin de stimuler le cerveau, s'intéresser à la vie sociale, faire des jeux avec les petits-enfants.
- Maintenir les activités extérieures durant toute l'année : utiliser des cannes, bâtons de marche, rollators, se reposer sur les bancs. Les activités à l'extérieur permettent le maintien à domicile plus longtemps et permettent de vivre en rencontrant du monde.

- En cas de sol glissant, mettre des crampons aux souliers et/ou des crochets au bout des béquilles
- Pour l'équilibre, garder les mains hors des poches, ce qui permet aussi d'éviter ou d'amortir la chute
- Maintenir l'équilibre en marchant sur une ligne droite
- En cas de chutes fréquentes, prendre rendez-vous chez le médecin qui vous prescrira de la physiothérapie afin de renforcer la musculature, de renforcer la confiance en la marche et d'apprendre à se relever si nécessaire
- Disques à placer sur le siège passager pour pouvoir pivoter
- Bracelet relié à une centrale d'appel ou urgences : abonnement mensuel

Accessoires pour les personnes hémiplégiques :

- Planche que l'on peut bloquer sur la table pour couper
- Eplucheur à fixer à la table
- Mousse en cylindre pour tenir les services en serrant moins les doigts
- Tapis antidérapant à placer sous les récipients ou les assiettes

Au cours de sa présentation, Morgane nous a également présenté quelques objets qui peuvent servir d'aide. Son exposé a duré une bonne heure. Vanessa a également donné quelques compléments d'information.

Une ergothérapeute peut être contactée en tout temps pour une évaluation de la situation à domicile, par le senior ou son entourage, en téléphonant au Réseau Santé et Social de la Gruyère (+41 26 919 63 63). L'aide apportée peut être unique ou répétée. Les prestations sont remboursées par l'assurance maladie.

Ensuite, l'apéritif a été servi.

Une nouvelle activité "Si on sortait" (flyer dans le hall d'entrée du bâtiment communal) a été présentée par Isabelle Pittet. Plusieurs membres ont déjà proposé des activités diverses et les rencontres ont été très conviviales.

Cécile Dousse nous a parlé de son projet de créer un groupe de lecture intergénérationnel, mais elle travaille encore sur le projet.

Pendant l'apéritif, Simon qui commençait son parcours de confirmation a vendu les billets de tombola, ce qui a été très apprécié. Il a eu beaucoup de succès. C'est également lui qui a tiré les billets et qui a fait quelques chanceux.





Un grand merci à Léonard pour la préparation de cette tombola et aux commerces (Boucherie Suchet, Boulangerie de Grandvillard, Laiterie de Grandvillard, Restaurant Le Pic Vert et Léofit) pour les bons ou lots offerts.

A la suite de quoi, la soupe à la courge a été servie avec du pain et du fromage. Plusieurs personnes présentes ont apporté leur aide pour le service et pour le rangement. Pour terminer, un café a été offert. C'était un beau moment de convivialité. Les seniors étaient contents de se retrouver.



La présence de Simon est à relever et c'est certainement une expérience enrichissante que de participer à un Café Seniors pour un jeune qui désire diversifier son parcours de confirmation. Cela crée des liens intergénérationnels que tout le monde a beaucoup appréciés.

Après le départ des participants, les rangements, la vaisselle et les nettoyages ont été rapidement faits avec l'aide des personnes qui sont restées pour nous donner un coup de main : un tout grand MERCI.

A 14h, tout était rangé et nous avons encore pu profiter d'un bel après-midi.

Pour la commission Seniors : Suzanne Cosandey

En lisant le journal HORIZON, Printemps 2025, de la Fédération fribourgeoise des retraités, j'ai pris connaissance avec intérêt d'un article écrit par Mme Marianna Gawrysiak, gérontopsychologue ayant pris une retraite anticipée et qui se consacre désormais aux personnes âgées, ayant accumulé une expérience professionnelle lui permettant d'approfondir sa compréhension des détresses, des souffrances, mais aussi des richesses et des ressources de la vieillesse. Avec son accord, je vous fais partager son article.

Ce que vivent les proches d'un malade Alzheimer

Depuis une bonne vingtaine d'années, les « maladies neurodégénératives », dont la maladie d'Alzheimer est la forme la plus fréquente, font régulièrement la une des médias, qui les présentent trop souvent comme un « tsunami » s'abattant sur les personnes qui avancent en âge. En réalité, cette vision des choses doit être relativisée : en Suisse, sur presque 2 millions de seniors, on compte 153'000 malades, ce qui représente un petit 8 % des personnes de plus de 60 ans.

Il n'en reste pas moins que, lorsqu'elle touche une famille, la maladie d'Alzheimer (ou ses consœurs) provoque un bouleversement complet dans la vie non seulement du malade, mais aussi de ses proches. Il y a aussi un bouleversement émotionnel, que les spécialistes appellent le « deuil blanc ». De quoi s'agit-il au juste ?

La notion de deuil blanc touche autant le malade lui-même que ses proches. Pour les proches, il se fait sentir lorsque le malade devient peu à peu psychiquement et intellectuellement absent alors que son corps est toujours là, et souvent en bonne santé. Quant au malade, il vit la diminution, puis la disparition de ses facultés mentales comme le deuil d'une partie de lui-même, et la plus importante : son esprit.

Pour le proche aidant, l'accompagnement (12 à 15 années) de l'être aimé dans sa maladie comprend quelques étapes importantes : il s'agit d'abord et avant tout d'accepter la maladie, puis de chercher à la comprendre en s'informant, afin de pouvoir, par la suite, aider le mieux possible l'être aimé dans sa vie de tous les jours. Progressivement, la relation affective (conjugale, filiale) existant entre le malade et son proche va se transformer : le conjoint, l'enfant adulte deviennent peu à peu les soignants de leur malade. De plus, ils doivent faire le deuil des activités autrefois partagées, des habitudes, des projets d'avenir ; ils doivent trouver des adaptations face aux difficultés croissantes de leur malade. Le risque, ici, pour le proche aidant qui s'investirait trop entièrement dans son accompagnement, c'est qu'il finisse par s'épuiser et tomber lui-même malade. Il est donc essentiel de rechercher toutes les aides extérieures possibles – et elles existent en nombre.

L'accompagnement le plus harmonieux tient compte de quelques principes essentiels : la recherche et la mise en œuvre des compétences restantes du malade, l'attention accordée à ses ressources émotionnelles, car « le bonheur est plus fort que l'oubli ». Il y a une chose que la maladie d'Alzheimer n'enlève pas, c'est l'amour ; « l'amour n'est pas dans la mémoire, il est dans le cœur ». Le proche aidant doit apprendre à vivre intensément « le moment présent », plutôt que de passer son temps à ressasser ce qui a été perdu ou à s'inquiéter de l'avenir.

Enfin, et c'est une conclusion positive qu'il ne faut pas minimiser, l'accompagnement d'un malade Alzheimer comporte également quelques richesses : il apporte au proche aidant le sentiment de son utilité, de sa capacité à faire face et de sa résilience. En fin de compte, et cela malgré les épreuves et les pertes, le proche aidant ressort toujours enrichi et grandi des années qu'il a consacrées à l'accompagnement de l'être aimé.

Marianna Gawrysiak
gérontopsychologue
membre FFR-Gruyère
avant-age.ch

Agenda Seniors : quelques dates à réserver :

- Vendredi 16 mai 2025
Broche au terrain de football
sur inscription, invitation déjà envoyée
- Mercredi 9 juillet 2025
Course des seniors
sur inscription, invitation déjà envoyée
- Samedi 22 novembre 2025
Café Seniors
avec une projection commentée intitulée : *Hier, le lac de la Gruyère* – A la suite de la présentation, un apéritif et une soupe seront servis. Des affiches seront placées dans les commerces et au pilier public.



QUELQUES RAPPELS

Soutien aux personnes incontinentes

Les frais liés à l'incontinence peuvent être élevés puisque le matériel utilisé doit être jeté dans les sacs à poubelle officiels. Le Conseil communal est conscient de cela et soutient ces personnes. Si vous êtes concernées, vous pouvez obtenir 2 rouleaux de sacs à poubelle de 35 litres par année, sur présentation d'un certificat médical à l'Administration communale. Le certificat médical est valable une année et devra être renouvelé.

N'hésitez pas à profiter de cette prestation.

Les prestations complémentaires (PC) : quelques rappels utiles

Les rentes AVS assurent aux personnes âgées un revenu minimum, mais bien souvent elles ne suffisent pas pour vivre. C'est pourquoi la Loi fédérale sur les prestations

complémentaires a été introduites en 1996. L'octroi des prestations complémentaires dépend des cantons. La réforme des PC est entrée en vigueur le 01.01.2021.

Tout rentier AVS/AI, tout bénéficiaire d'une allocation pour impotent de l'AI, ainsi que tout bénéficiaire d'indemnités journalières de l'AI sans interruption pendant 6 mois au moins, domicilié dans le canton de Fribourg, a droit à des prestations complémentaires à l'AVS/AI, si la part de ses dépenses reconnues excède ses revenus déterminants. Pour les personnes de nationalité étrangère, certaines conditions supplémentaires sont nécessaires. Les prestations complémentaires se calculent en fonction d'éléments personnels : les revenus et les dépenses. Ce système a l'avantage de tenir compte des situations individuelles. C'est la raison pour laquelle les montants octroyés sont différents d'une personne à l'autre. La demande doit être déposée à la caisse de compensation. Les PC ne sont pas imposables.

Pro Senectute propose un calculateur en ligne pour évaluer votre droit aux PC.

Remboursement des frais de maladie

Les bénéficiaires des PC peuvent se faire rembourser différents frais de maladie. Les informations détaillées se trouvent sur le site internet de la caisse cantonale de compensation : www.ecasfr.ch

Redevance radio et TV

Le bénéficiaire de prestations complémentaires est exonéré de la redevance. Il doit fournir à l'organe d'encaissement SERAFE AG, Case postale, 8010 Zürich, la décision PC lui garantissant ce droit.

Journaux

Les quotidiens La Liberté, La Gruyère et Freiburger Nachrichten accordent un rabais de 25% sur les abonnements des personnes qui sont au bénéfice des PC sur présentation de la décision de l'organe PC lui garantissant ce droit.

Réduction de prime d'assurance-maladie

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Elle est destinée à faciliter le paiement des cotisations à l'assurance-maladie obligatoire et s'adresse non seulement aux personnes âgées, mais également à toute la population. La demande peut être déposée jusqu'au 31 août pour l'année en cours auprès de la Caisse cantonale de compensation :

<https://www.ecasfr.ch/fr/Assurances/Reduction-des-primes-d-assurance-maladie/Reduction-des-primes-d-assurance-maladie.html>

L'indemnité forfaitaire par districts pour l'aide à domicile

Il s'agit d'une **aide financière accordée aux parents et aux proches (proches aidants) qui apportent une aide régulière, importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile**. Les critères d'attribution de cette indemnité (max. CHF 35.00 par jour depuis le 1^{er} janvier 2024) sont définis de manière uniforme dans le canton. L'indemnité forfaitaire est imposable, mais des déductions sont possibles. Vous pouvez demander des renseignements auprès de la Commission de district pour l'aide et les soins à domicile : +41 26 919 00 19. Celle-ci examine la demande en s'appuyant sur l'avis des organismes d'aide et de soins à domicile (et dans tous les cas du ou de la médecin).

Les aides financières de Pro Senectute

Dans des situations particulières pour lesquelles le système légal n'apporte pas de solution, les personnes de plus de 60 ans peuvent faire appel aux aides financières de Pro Senectute.

Lorsque Pro Senectute ne peut pas intervenir, mais que la situation se justifie, Pro Senectute sollicite des fondations privées, par exemple l'AFAG, en Gruyère : <http://www.fondation-afag.ch/>

Pro Senectute est à disposition pour des questions plus précises sur ces différentes assurances sociales, l'évaluation des droits et la préparation des demandes. En effet, les formulaires peuvent être compliqués à remplir. Des entretiens sont proposés dans les bureaux ou à domicile des personnes retraitées ou de leurs proches. Les consultations sociales sont gratuites et confidentielles. Pro Senectute a également un bureau à la Rue de la Lécheretta 18, à Bulle. Pour les personnes qui souhaitent un entretien, il est bien de prendre rendez-vous par téléphone : +41 26 347 12 40.

Pour la commission Seniors : Suzanne Cosandey



Pro Senectute Fribourg

Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg

Tél. 026 347 12 40
info@fr.prosenectute.ch

Nos bureaux sont ouverts
du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

www.fr.prosenectute.ch

Le service de nettoyage avec du cœur



- Sur tout le territoire cantonal
 - En ligne directe avec une coordinatrice régionale
 - Des collaboratrices de nettoyages sensibilisées aux effets de l'âge
 - En coordination avec les assistants sociaux de Pro Senectute si besoin et sur demande
 - Des conditions d'annulation claires (si absence pour des raisons médicales par exemple)
 - Bilingue
- Des prestations de qualité et flexibles pour les personnes âgées**

Qui peut profiter de ce service ?

Toutes les personnes à partir de 60 ans habitant dans le canton de Fribourg

Quelles sont nos prestations ?

Nos collaboratrices sont à votre disposition pour venir nettoyer chez vous périodiquement ou réaliser un nettoyage de printemps en profondeur de façon plus exceptionnelle.

A vous de choisir selon vos besoins et le type de nettoyage souhaité. Le service de nettoyage a en principe une durée de 2h minimum. Des exceptions sont possibles (cf. à nos conditions générales 2024 disponibles sur www.fr.prosenectute.ch).

Combien cela coûte-t-il ?

L'heure de nettoyage coûte CHF 36.- y compris les frais de déplacement. La facture vous parvient mensuellement. Un montant unique de CHF 50.- pour frais d'ouverture de dossier sera ajouté à la première facture.

Le matériel et les produits adéquats pour le nettoyage sont à la charge du client.

Qui sont nos collaboratrices ?

Nos collaboratrices de nettoyage apprécient le contact avec les personnes âgées. Elles vivent dans la région de leurs clients. Elles sont soumises au secret professionnel et sont rémunérées et assurées par Pro Senectute.

Prise en charge des frais

Par les prestations complémentaires

Les personnes bénéficiaires de prestations complémentaires peuvent obtenir de la Caisse de compensation la participation suivante :

- Personne seule et couple : maximum CHF 6000.- par an.
- L'heure de nettoyage est prise en charge jusqu'à CHF 30.-.

Une demande d'aide financière est possible via un-e assistant-e social-e.

Par la caisse-maladie

L'assurance de base de la LAMAL ne couvre pas ces frais. Toutefois certaines complémentaires (LCA) le peuvent.

Inscription

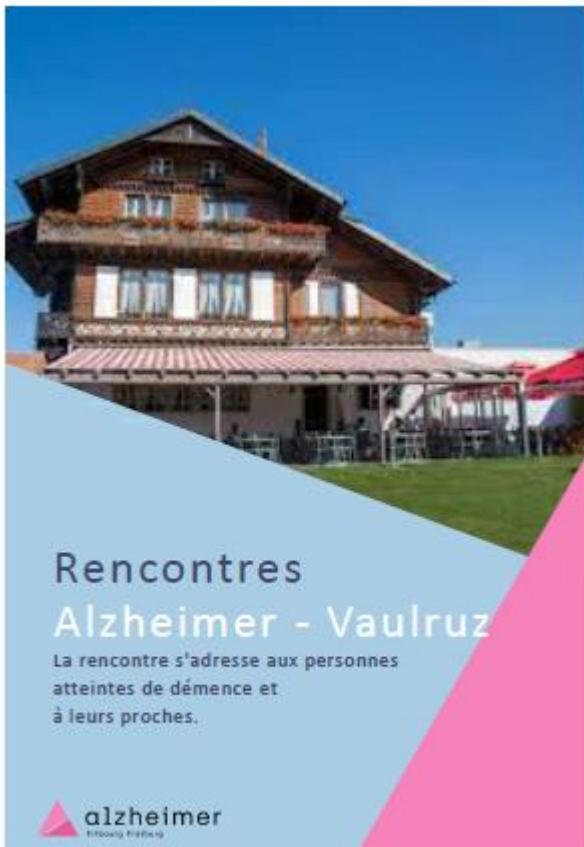
Pour bénéficier de notre service de nettoyage, veuillez contacter notre réception par téléphone au 026 347 12 40 ou par courriel info@fr.prosenectute.ch. Une fois votre demande enregistrée, nous vous enverrons rapidement le formulaire d'inscription nécessaire.

Veuillez noter que les délais d'attente varient en fonction des forces de travail disponibles selon les régions.

Informations

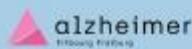
Pour plus d'information, nous vous invitons à prendre contact avec notre service par téléphone au 026 347 12 91 ou par courriel service.nettoyage@fr.prosenectute.ch.





Rencontres Alzheimer - Vaulruz

La rencontre s'adresse aux personnes atteintes de démence et à leurs proches.



Alzheimer Fribourg • Passage du Cardinal 18
1700 Fribourg • Tél. 026 402 42 42
info.fr@alz.ch • alz.ch/fr

Vous vivez avec la maladie d'Alzheimer, ou vous accompagnez un proche qui en est atteint: soyez les bienvenus à notre rencontre!

Nous sommes là pour en parler, vous informer, vous conseiller, vous orienter !

Rencontre Alzheimer

Bienvenue à notre rencontre Alzheimer mensuelle!

Si nécessaire, une bénévole de l'Association s'occupera de votre proche malade durant la discussion – boire un café, faire un jeu de société, ou une promenade à l'extérieur.

Nos brochures et nos fiches d'information gratuites sont à votre disposition.

Venez sans rendez-vous, en toute simplicité ! Nous vous attendons avec plaisir au Restaurant du Port à Estavayer-le-Lac de 14h00 à 17h00 les mercredis :

- 28 mai 2025
- 25 juin 2025
- 24 septembre 2025
- 29 octobre 2025
- 26 novembre 2025
- 17 décembre 2025



12. CAMP DE SKI DE LA 5H A LA 8H D'ESTAVANNENS



La semaine du 13 au 17 janvier, notre camp de ski a offert une aventure inoubliable à tous ses participants, mêlant moments sportifs et instants de convivialité, le tout sous un soleil radieux. Dès les premières heures, élèves et moniteurs ont envahi les pistes enneigées. Chaque journée était rythmée par des descentes et des progrès en ski des débutants aux plus expérimentés.

Un après-midi de tobogganning a également été proposé, offrant une parenthèse ludique marquée par des descentes variées et des instants de convivialité.



Les soirées ont été organisées autour de différentes activités. La projection du film « *Une cloche pour Ursli* » a rassemblé tout le monde dans la salle de cinéma lors de la première soirée, tandis que la soirée loto du deuxième jour a captivé les participants avec son suspense et ses petits prix qui ont fait des heureux. Le mercredi soir a eu lieu un talent show où plusieurs élèves ont eu l'occasion de partager leurs créations ou leurs compétences : danse, chant, sketch, musique, magie : il y en avait pour tous les goûts !

Finalement, la boum du jeudi soir a transformé la salle en piste de danse où enfants et moniteurs, déguisés selon le thème « sport fun » ont exprimé leur joie jusqu'à tard dans la nuit.

Ce camp de ski, c'était plus qu'une semaine dans la neige : c'était des moments de partage, de rires et de découvertes qui resteront gravés dans nos coeurs. Une expérience que tous se réjouissent de revivre l'année prochaine !

13. DÈ RÈTOUA DOU KAN DÈ CHKI !

To le mondo chè rètràvè ou Granvelâ po prendre le kar ! On modè a vouèt'arè dji è de la putha. Ouna galéja yuva no j'atin chu le tsemin dè Léjin.

On kou arouvâ chu pyathe, on dètsardzè nouthrè valijè. Apri ouna pitita vejeta dè l'ôtèle, no van goutâ. Tinke no fin prè po le chki è lè premire pichtè ! Lè katr'arè iran bin meretâ ! Apri, l'è l'ara d'alâ chè rinhyi è ch'inkotyi po la marinda a vinyi. Le delon né, no j'an vountyi on film : « Ouna hyotsèta po Ursli ». Irè tru galé !

Dremidè-bin, la chenanna fâ tyè keminhyi...

Demâ matin, tyinta boura po ch'abadâ avui lè bouébo è la mujika di bronjâ fan dou chki ! Apri le dèdzounon, no chin modâ a chki kemin ti lè dzoua. Le dèvêlené, no j'an partichipâ ou « talentshow ». Lè j'élévo l'an pu mothrâ lou talan dèvan totè lè klachè. Mimamin le réjan l'a éprovâ...

Demikro, in dèpye dou chki, no chin jou ou « tobogganning ». No j'an dzubyâ to le dumidzoua. La pichta trè : irè la mèyâja ! Oh ! èachebin la chate bin chur ! Nouhra mètrècha è nouthonn réjan l'an mimamin fê on grô chô po atèri chu on monchtro « airbag ». A la vèya, apri le lotô, no j'an mimamin pu vountyi le chèkon tyè dè Friboua-Gotèron. Li avê oun'anbyanthe monchtra !

Dedzà, apri le chki è la marinda, vin le momin dè ch'inkotchi po... la boum ! No j'an bin fithâ è bin ruju dè vêre nouthrè profècheu danhyi. Pu vin le momin di « slows »... on bokonè timido...

Devindro, irè la dêrire matenâye dè chki dèvan dè rèvoudre nouthrè j'afére è dè modâ a la méjon : on bokon mafi ma fêrmo kontin dè ha galéja chenanna dè kan avui di chovinyi pyin la titha !

On grô MARTHI a totè lè dzin ke no j'an fê a vivre on kan majike !

È kemin on di in patê : Chin l'è biii !

Alâdè no j'akutâ dèvejâ chu le chitse dè la gajèta !

Lè j'élévo dè 7^h d'Èthavanin, Granvelâ, Innê è Velâ-chou-Mon

Allez écouter les élèves sur le site du journal La Gruyère, sous ce lien :

<https://www.lagruyere.ch/2025/02/d%C3%A8r%C3%A8toua-dou-kan-d%C3%A8-chki.html>



14. LE COIN DES SOCIETES LOCALES ET DES MANIFESTATIONS



Samedi 31 mai

9h - 17h

*En compagnie du groupe de cors des Alpes,
l'Echo des Vanils*

Le Chœur-Mixte de Grandvillard

célébrera ses 165 ans en présentant un concert-spectacle intitulé « Le Tour du Monde en 165 minutes ». Les représentations auront lieu les 16 et 17 mai prochains à la grande salle d'Albeuve. Ce spectacle invite le public à un voyage musical autour du globe, ne manquez pas cette occasion unique de célébrer un anniversaire marquant en compagnie du Chœur-Mixte de Grandvillard, tout en découvrant des mélodies du monde entier.



!!! Venez renforcer nos rangs !!!

Les répétitions ont lieu le mardi soir à 20h00 à la salle communale

Toute personne intéressée peut prendre contact avec Marc Zenoni,
président du Chœur-Mixte, au 079 291 45 49.



Concert annuel des Zygomatiques



Dimanche 22 juin 2025

À 17h00 à la Grande salle à Albeuve



Direction : Sophie Gapany

Accompagnement : Samuel Fringeli



Entrée libre - collecte

Verre de l'amitié offert à la fin du concert

La Troupe de Croqu'Free'Son
« Ré-écrit l'Histoire »



Ounga.... Bounga.... **Les Crocs-Magnons** (troupe enfants) sont 2 tribus qui se partagent le pays de Néandertal. Quand dans l'une recèle des inventeurs de génie dans l'autre par contre on se demande bien à quoi ils servent...

Nous sommes en 1920, une jeune fille se retrouve enfermée dans un musée. Elle ressentira très vite comme une présence. Nous sommes la nuit du solstice d'été... **A musée vous** (troupe ados).

Durant l'occupation de la France par les Allemands lors de la 2^{ème} guerre mondiale, des villageois se monopolisent et créent la résistance. Ils sont forts, courageux, déterminés... enfin presque. **La résistance** (troupe adulte).

L'histoire n'aura jamais été aussi drôle !

Tu aimes chanter

Tu aimes danser, bouger

Tu aimes jouer la comédie

Dans ce cas, rejoins la troupe de Croqu'Free'Son à la rentrée prochaine en septembre. Pour tout âge et de tous niveaux. Les garçons, adolescents et hommes sont les bienvenus. Laissez parler le créatif qui est en vous.

Renseigne-toi et inscris-toi sur notre site www.croqufreeson.ch ou chez Stéphanie Dévaud-Jaquet au 078/862.21.62.



Croqu'Free'Son lance sa 2^{ème} édition de
« *Noël dans Grandvillard* »

les 13-14 décembre 2025

Appel à tous les artistes et artisans de Grandvillard ! Participez à un week-end exceptionnel où vous pourrez ouvrir les portes de votre atelier et faire découvrir votre talent lors d'une balade dans le village.

Au programme : animations et restauration pour tous les visiteurs.

Intéressé ?

Annoncez-vous dès maintenant à la boutique DécoBricoCado à Grandvillard !

La grande Famille de
Croqu'Free'Son



La société de musique l'Echo du Vanil-Noir a le plaisir de vous annoncer ses prochaines manifestations :

**11ème Rencontre
de véhicules anciens**



**Samedi 7 juin 2025
dès 10h00**

Petite restauration - buvette Balade dès 14h30

Halle de gym - Grandvillard
infos : echoduvanilnoir@gmail.com



24^e FÊTE CANTONALE DES
MUSIQUES FRIBOURGEOISES
24. FREIBURGER
KANTONALMUSIKFEST

Notre société se produira devant le jury à l'aula du CO de Bulle le **jeudi 29 mai à 15h35** et lors du concours de marche le **dimanche 1^{er} juin à 11h00**.

Venez nombreux nous soutenir !

Pour tout renseignement
Marion Borcard, présidente
079 531 44 62
echoduvanilnoir@gmail.com



Société de Jeunesse
1666 Grandvillard



Chère habitante, cher habitant de Grandvillard,

Nous tenons à vous exprimer notre sincère gratitude pour avoir partagé avec nous ce moment exceptionnel à l'occasion du centenaire de la société de jeunesse. Grâce à votre présence, à votre enthousiasme et à votre esprit de convivialité, cet événement est devenu un souvenir inoubliable pour tous.

Le banquet du samedi midi, ainsi que les soirées du vendredi et du samedi, ont été des moments de fête et de partage qui n'auraient pas été possibles sans votre chaleureuse participation.

Un grand merci à vous tous pour avoir fait de cet anniversaire un véritable succès.



La société de jeunesse de Grandvillard





Tir obligatoire 2025



Nous informons les militaires astreints au service des villages d'Enney, d'Estavannens, Grandvillard et Villars-sous-Mont, que les tirs obligatoires auront lieu au stand situé à Grandvillard aux dates suivantes :

Samedi 12 avril 2025 de 13h30 à 16h00

Samedi 30 août 2025 de 13h30 à 16h00

En 2025, les militaires suivants seront astreints au tir obligatoire :

les soldats, les appointés, les caporaux, les sergents, les sergents-chefs et les officiers subalternes (lt/plt) qui ont accompli leur école de recrues en 2024 ou avant.

Les officiers subalternes peuvent choisir entre le programme obligatoire à 300 mètres (F ass) et celui à 25 mètres (pistolet). S'ils échouent au tir obligatoire à 25 mètres, ils doivent accomplir le programme obligatoire à 300 mètres.

Le tir obligatoire dure jusqu'à l'année précédant celle de la libération des obligations militaires, mais au plus tard jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle le militaire atteint l'âge de 35 ans.

Les militaires qui seront licenciés en 2025 ne sont plus astreints au tir obligatoire.

Les militaires licenciés de l'armée dès 2025, qui souhaitent conserver leur arme personnelle (F ass) en toute propriété, doivent avoir accompli doivent avoir tiré 4 exercices fédéraux (par ex. 3 fois le tir obligatoire et une fois le tir en campagne) au cours des 3 dernières années.

Retrouvez toutes les informations sur l'application SAT.



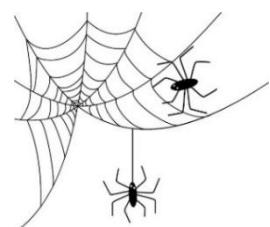
Halloween 2024



Vous avez été nombreux à vous joindre à nous pour partager une excellente soupe à la courge et quelques délicieux en-cas sucrés et salés. Les plus frileux se sont réchauffés avec un vin chaud auprès du feu de bois.

La deuxième édition de notre Halloween au Saudillet s'est déroulée le 1^{er} novembre 2024.

A la lueur des lanternes, nous avons festoyé parmi les squelettes, cercueils et araignées.



La veuve-noire, fidèle au poste, nous a surveillés toute la soirée.

Malgré l'ambiance lugubre, les enfants ont clairement apprécié cet Halloween villageois. Ils ont vibré au rythme de la musique sur des sons déjantés.



C'était un plaisir de vous accueillir à notre rendez-vous traditionnel automnal et nous nous réjouissons de vous voir à notre prochaine édition qui se déroulera en date du **31.10.2025**



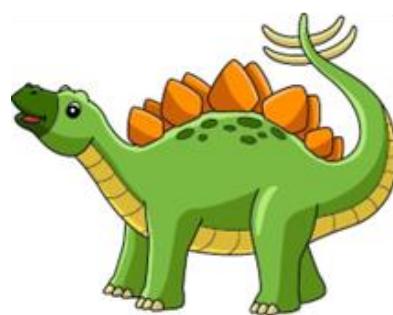
Carnaval des enfants 2025



Cette année, c'est sous la pluie que nous avons démarré le cortège.

Notre char, le « Grandvilloosaure » était entouré de ses drôles de dames préhistoriques et son chef de tribu barbu.

Chevaliers, princesses, guerriers et autres japonaises ont suivi le cortège de notre 6^{ème} édition. Les confettis ont virevolté pour le plus grand bonheur de tous ces enfants.



Finalement, le soleil a pointé son nez en rejoignant la place communale pour la mise à mort du Rababou volcanique. L'éruption impressionnante de celui-ci nous prédit donc certainement un bel été !



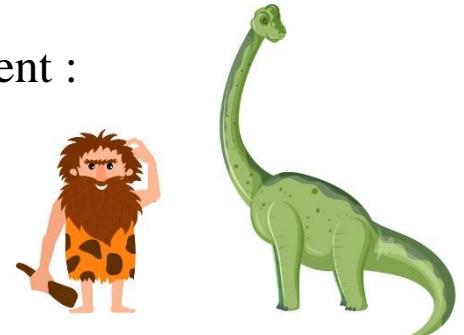
Les organisateurs remercient chaleureusement :

La commune de Grandvillard

L'entreprise Grisoni-Zaugg

Toutes les personnes qui ont confectionné des gâteaux et en-cas pour nos deux manifestations

Enfin, **chaque habitant du village**, car sans vous nos fêtes ne seraient pas aussi réussies !



Daniel, Marie, Christelle, Sophie,
Isabelle, Justine et Maude

15. ASSOCIATION SECOURS SUD FRIBOURGEOIS



DEVIENS SAPEUR-POMPIER !

Rejoins-nous à l'une de nos soirées d'information pour le recrutement !

- Canton de Fribourg et Soleure : 4 septembre 2025
- Cantons de Jura, Neuchâtel, Vaud et Valais : Novembre 2025 (date à venir)

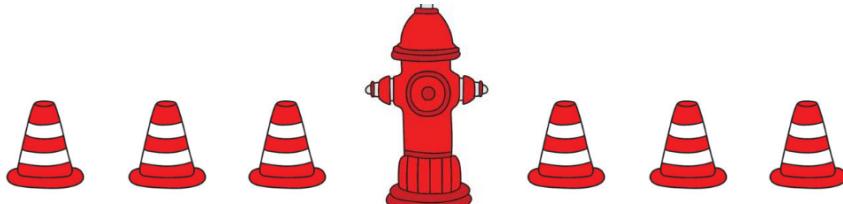
En attendant la journée de recrutement, tu peux prendre contact avec l'ECA de ton canton:

[CONTACTEZ-NOUS](#)



Dates à retenir :

- Recrutement le 4 septembre 2025
- Porte ouverte le 23 août 2025



2 feux extérieurs

1 Appui 144

1 sauvetage animal

3 feux de véhicule

1 Of piquet

2 inondations

3 alarmes automatiques

1 "Feu 1"

21
interventions
en 2024

6 défenses hydrocarbures

1 "Feu 2"

16. PARC NATUREL REGIONAL GRUYERE PAYS-d'ENHAUT



Plantes exotiques envahissantes, un nouveau fascicule

Le **Lupin**, la **Laurelle**, le **Topinambour** et la **Vigne vierge** sont dorénavant considérées comme plantes exotiques envahissantes. Introduites volontairement ou accidentellement, ces plantes propres à d'autres écosystèmes menacent la biodiversité locale. Le cadre légal suisse réglemente la mise en circulation et l'utilisation des plantes exotiques envahissantes (ODE 2008).

Outre des présentations détaillées sur son site web, le Parc propose un petit document explicatif avec la description des néophytes particulièrement présentes dans son territoire. Cette nouvelle brochure est disponible au bureau communal et auprès du Parc.

Des étangs à la rescoussse de la biodiversité

En Suisse, plus de 90% des zones humides ont disparu, menaçant grenouilles, tritons et libellules. Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut aide les propriétaires à créer ou revitaliser des étangs en finançant jusqu'à 70% des coûts. Après une visite, des conseils sont donnés pour un aménagement adapté. En échange, les propriétaires s'engagent à entretenir ces habitats pendant 8 ans.

Les personnes intéressées peuvent écrire à nature@gruyerepaysdenhaut.ch ou appeler au **+41 26 924 23 30** pour participer à cette action en faveur de la biodiversité.

Planter des fruitiers pour un paysage vivant et gourmand !

Le Parc vous accompagne dans la plantation d'arbres fruitiers haute-tige - pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers et cognassiers - pour préserver la biodiversité et transmettre un héritage naturel aux générations futures.

Les coups de pouce du Parc

Le Parc vous conseille, fournit les plants et prend en charge la taille durant les **6 premières années**, pour un forfait de **CHF 160.00 par arbre**. Vous prenez en charge la plantation et la protection, avec l'engagement de soigner votre arbre grâce à un contrat de plantation.

Une sélection spéciale d'essences traditionnelles est disponible à **CHF 120.00 seulement** pour préserver notre patrimoine fruitier.

Commandez avant le **21 septembre 2025** pour une plantation au printemps. Toutes les infos et le formulaire de commande sont sur le site du Parc.

Une haie et des arbres qui nourrissent, abritent et embellissent

Les **haies vives d'arbustes et les arbres indigènes** ne se contentent pas d'embellir votre jardin : elles créent un véritable **havre de vie** ! Leurs fleurs attirent une multitude d'insectes pollinisateurs, et leurs fruits nourrissent les oiseaux à l'automne.

Les coups de pouce du Parc

- Le Parc encourage la plantation de **haies indigènes** en finançant **intégralement** le coût des boutures. De plus, des conseils personnalisés pour bien choisir et planter vos essences sont compris dans l'offre.
- Le Parc propose également soutien et conseil pour la plantation d'arbres d'essence indigène tel que l'érable, le tilleul ou le merisier. Le plant d'arbre isolé sera facturé CHF 50.00 ; dès un alignement de 4 arbres, le Parc prend en charge l'intégralité des plants.

Pour une plantation à l'automne 2025, envoyez votre demande avant le 21 septembre 2025 à nature@gruyerepaysdenhaut.ch ou appelez-nous au **+41 26 924 23 30**.

17. REDUCTION DES PRIMES D'ASSURANCE-MALADIE 2025

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Pour l'année citée en titre, ces subsides sont octroyés selon les dispositions de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et de l'ordonnance du Conseil d'Etat du 8 novembre 2011 concernant la réduction des primes d'assurance-maladie (ORP).

Qui a droit à une réduction de primes ?

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur·s enfant·s à charge) :

	Célibataire - Divorcé(e) Veuf(ve) - Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	CHF 37'000.00	CHF 65'000.00
1 enfant à charge	CHF 57'400.00	CHF 79'000.00
2 enfants à charge	CHF 71'400.00	CHF 93'000.00
3 enfants à charge	CHF 85'400.00	CHF 107'000.00
4 enfants à charge	CHF 99'400.00	CHF 121'000.00
5 enfants à charge	CHF 113'400.00	CHF 135'000.00
6 enfants à charge	CHF 127'400.00	CHF 149'000.00

Quand et où faut-il présenter la demande ?

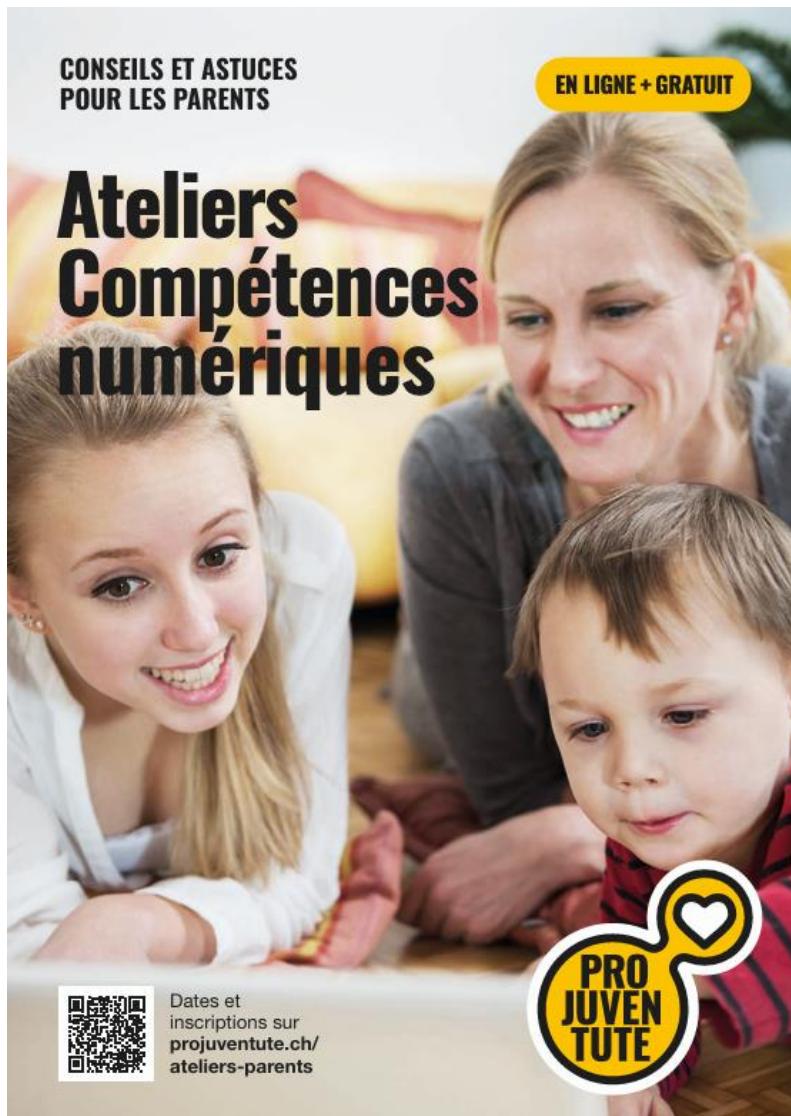
Le formulaire « Demande de réduction des primes » doit être complété, signé et adressé à la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg et accompagné des documents requis pour l'examen du droit. La demande de réduction des primes doit être présentée **au plus tard le 31 août 2025**. La Caisse AVS n'entre pas en matière sur les demandes présentées après cette échéance.

Le droit à la réduction naît au plus tôt le premier jour du mois au cours duquel la demande est déposée auprès de la Caisse cantonale de compensation du canton de Fribourg.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à la Caisse cantonale de compensation AVS, Case postale, 1762 Givisiez.

Hotline Français +41 26 426 77 00
 E-Mail rpi@ecasfr.ch
 Site internet <https://www.ecasfr.ch/fr/>

18. PRO JUVENTUTE – ATELIERS EN LIGNE GRATUITS



**CONSEILS ET ASTUCES
POUR LES PARENTS**

EN LIGNE + GRATUIT

Ateliers Compétences numériques

**PRO JUVEN
TUTE**

**Dates et
inscriptions sur
[projuventute.ch/
ateliers-parents](http://projuventute.ch/ateliers-parents)**

QR CODE

ÉCRANS ET PETITE ENFANCE

Comment accompagner nos enfants de 0 à 6 ans?

Lors de la pratique de différentes activités numériques, il faut réfléchir aux chances et risques que celles-ci comportent pour les jeunes enfants. L'atelier transmet de nombreux conseils pratiques.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les principales plateformes avec leurs opportunités et leurs risques ainsi que les préférences actuelles des enfants et des adolescents sont décrites durant ces soirées. Des conseils concrets pour une utilisation consciente et sûre des réseaux sociaux seront fournis.

ÉCRANS AU QUOTIDIEN DE L'ENFANCE À L'ADOLESCENCE

Risques et chances

L'atelier donne des astuces sur comment accompagner les enfants et jeunes dans l'apprentissage de la gestion des risques et chances que les écrans représentent.

Votre enfant réclame sans cesse votre portable?
Votre ado passe son temps à scroll sur les réseaux sociaux ou passe son temps sur les jeux vidéo?
Comment gérer les écrans à la maison et en famille?
Les ateliers Compétences numériques pour les parents répondent à vos questions et besoins. Grâce aux ateliers, **en ligne, gratuits**, découvrez les conseils et astuces pour mieux gérer les écrans.

Dates et
inscriptions sur
[projuventute.ch/
ateliers-parents](http://projuventute.ch/ateliers-parents)



19. GUICHET VIRTUEL PRESTATIONS DU CONTROLE DE L'HABITANT

Grâce au développement de la cyberadministration dans le canton, diverses prestations sont désormais proposées sur le guichet virtuel de cyberadministration de l'Etat de Fribourg. Cette plateforme, destinée à la population permet d'effectuer des transactions par voie électronique avec les autorités.

Afin de vous faciliter les démarches administratives, nous vous proposons désormais une série de prestations communales en ligne. Vous pouvez néanmoins toujours réaliser ces prestations au guichet.

Vous avez besoin d'une attestation de domicile, de séjour ou d'établissement ?

Comment procéder ?

1. Aller sur le site internet communal <https://grandvillard.ch/> à la rubrique « Guichet virtuel » ;
2. Choisir l'attestation ou la prestation que vous souhaitez ;
3. Se connecter au guichet virtuel au moyen du lien qui se trouve dans la description (créer votre compte au besoin) ;
4. Compléter le formulaire sur le guichet virtuel.



Votre commande en ligne sera traitée dans les 48 heures ouvrables (sauf durant les fermetures de l'Administration communale).

20. BIBLIOTHEQUE REGIONALE DE L'INTYAMON

La bibliothèque de l'Intyamon propose un choix dense et varié de romans, documentaires, BD ou albums destinés aux lecteurs adultes, jeunes et enfants, en tout plus de 11'000 ouvrages à découvrir.

Les portes de la bibliothèque vous sont grandes ouvertes :

- le lundi 16h00 – 18h00
- le mercredi 14h30 – 16h30
- le vendredi 18h00 – 20h00

Durant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte le vendredi de 18h00 à 20h00.



Rue Jean-Marie Musy 11 – 1669 Albeuve
+41 26 535 72 95
info@bibliothqueintyamon.ch
www.bibliointyamon.ch

21. DES PROVISIONS... PROVIDENTIELLES



Dans le cadre de la campagne nationale sur les provisions domestiques, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) a récemment actualisé sa brochure dédiée à cette thématique.

Quelle est l'utilité des provisions domestiques ?

La pandémie de COVID-19 et les phénomènes météorologiques extrêmes qui ont frappé différentes régions de Suisse montrent que l'imprévu peut survenir à tout moment. La constitution de provisions domestiques est une **mesure facile à prendre** en prévention d'une crise. Elle permet à chaque ménage de **subvenir à ses besoins vitaux** pendant quelques jours. Faire des réserves est à la portée de chacun. Ces provisions permettent d'être autonome en

attendant que les milieux économiques et les services étatiques compétents trouvent des solutions pour rétablir l'approvisionnement.

Les provisions domestiques ne doivent pas servir à surmonter une crise de longue durée, mais uniquement à **parer à une pénurie** de quelques jours. Des perturbations, même locales, peuvent en effet déclencher des réactions en chaîne susceptibles de perturber **temporairement** l'approvisionnement.

Les indispensables...

Il s'agit avant tout d'avoir en réserve des **denrées de longue conservation** permettant de se nourrir pendant une semaine environ et de **l'eau** en quantité suffisante pour s'hydrater et cuisiner, ainsi que pour l'hygiène. Ces provisions sur mesure doivent être constituées en fonction de **vos habitudes alimentaires**. Elles comprennent également des aliments qui n'ont pas besoin d'être cuisinés (chocolat, galettes de riz, fromage, fruits secs, etc.). Ces derniers s'avèrent en effet très utiles en cas de coupure de courant, lorsqu'on ne dispose d'aucun appareil de cuisson.

Pensez également à vous doter d'une radio à piles (notamment pour avoir accès au système d'information de la population par radio géré par la Confédération en cas de crise – IPCC),

d'une lampe de poche avec des piles de recharge, de bougies ainsi que d'allumettes ou d'un briquet. En cas de **coupure d'électricité** ou **d'internet**, les bancomats seraient également touchés, et les moyens de paiement électronique comme les cartes de débit ou de crédit ou les transactions par smartphone pourraient également se retrouver hors service. Ayez suffisamment d'argent liquide en petites coupures et en monnaie à la maison pour pouvoir payer en espèces une semaine de courses et un plein d'essence.

D'autres indispensables à ne pas oublier sont le savon, le papier toilette, une **pharmacie de secours** (bandages, thermomètre médical, antidouleurs...) ainsi que vos **médicaments personnels**.

L'eau, une denrée cruciale !

Nous avons beau bénéficier d'un approvisionnement en eau de très bonne qualité en Suisse, nous ne sommes pas à l'abri d'une intempérie qui endommage des conduites ou provoque une contamination de l'eau potable. Il est dès lors important de pouvoir recourir à sa propre réserve d'eau en attendant que l'approvisionnement soit rétabli. Nous recommandons d'avoir au moins **9 litres**

d'eau par personne, soit un lot de six bouteilles de 1.5 litre. Ces packs sont faciles à transporter et se conservent plusieurs mois ; ils permettent d'avoir de quoi boire et de cuisiner pendant 3 jours en cas d'urgence. Mais ces quantités ne prévoient pas l'eau nécessaire à des fins d'hygiène corporelle ou pour tirer la chasse d'eau, p. ex. [Calculateur de provisions domestiques](#)



www.calculateur-de-provisions-domestiques.bwl.admin.ch/fr

22. BENNE D'ECHANGE

Afin de permettre une meilleure surveillance, la benne d'échange, installée à l'intérieur de la déchetterie, est accessible uniquement durant les heures d'ouverture.

Pour rappel, cette benne a pour but de permettre l'échange de biens que vous n'utilisez plus, mais qui peuvent encore servir. Vous évitez ainsi des déchets, du gaspillage et la surconsommation. De plus, vous rendrez heureuses d'autres personnes.

Vous pouvez déposer uniquement des objets peu encombrants, parfaitement utilisables, propres et en bon état (p. ex. : *petit mobilier, livres, jouets, lampes, outils, CD, DVD, matériel informatique récent, etc.*).



Les objets déposés doivent être impérativement être rangés de manière ordonnée.

⚠ Nous vous invitons à suivre les recommandations précitées qui sont indispensables au maintien de cette benne.

Une utilisation non conforme répétée de la benne d'échange engendra sa suppression sans nouvel avis.

23. DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

**NOUVEL HORAIRE DE LA
DECHETTERIE INTERCOMMUNALE
DÈS LE 1^{ER} JUIN 2025**

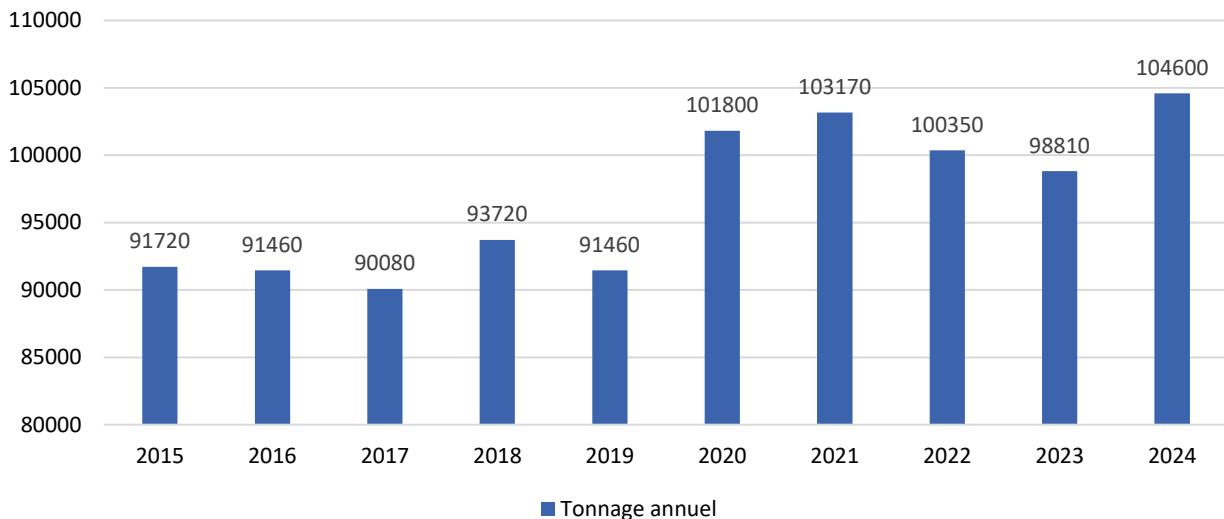
Grandvillard – Estavannens – Villars-sous-Mont



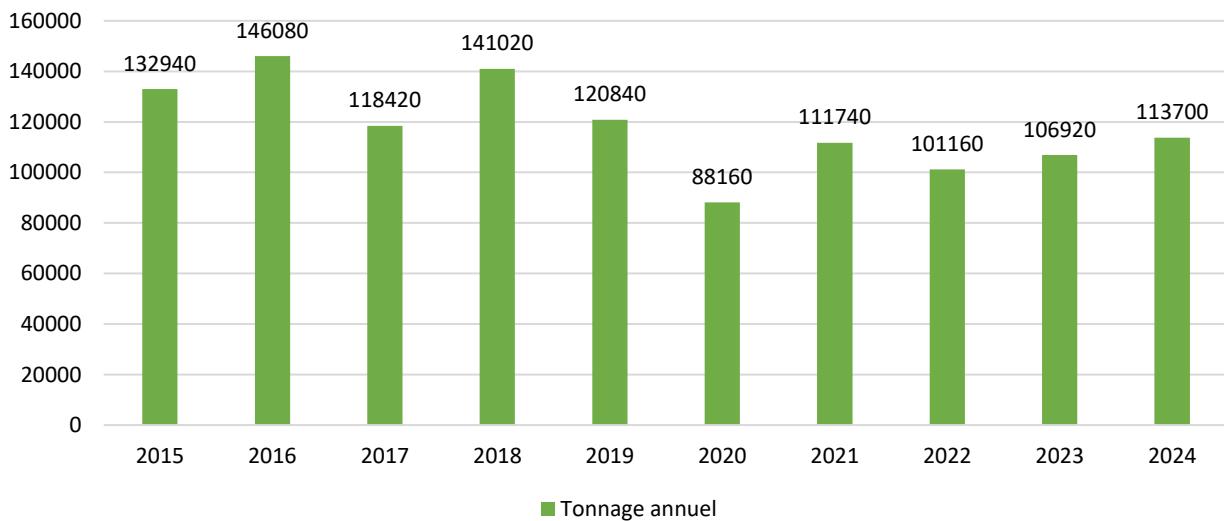
	ÉTÉ du 1 ^{er} avril au 30 novembre	HIVER du 1 ^{er} décembre au 31 mars
MARDI	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
MERCREDI	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
JEUDI	FERME	FERME
SAMEDI	09h00 – 13h00	09h00 – 12h00



Evolution des déchets urbains



Evolution des déchets encombrants



Toutes les informations concernant la Déchetterie intercommunale des Auges sont disponibles sur le site internet de la commune, soit sous <https://grandvillard.ch/administration-et-autorites/services-communaux#dechets>.

Quant à la brochure relative au MEMODéchets, cette dernière est consultable par ce lien <https://www.memodechets.ch/MemoDechets/Grandvillard>.

24. MESURES DU DEBIT DES COURS D'EAU AU MOYEN D'UN TRACEUR FLUORESCENT

En 2025, le Service de l'environnement procédera à des mesures du débit des cours d'eau au moyen d'un traceur fluorescent. **Durant quelques minutes, l'eau prendra une couleur vert fluo très vive sur une centaine de mètres.** Le colorant utilisé, la fluorescéine, est inoffensive pour la faune et la flore. Il n'y a aucun danger pour la population.



Mesures principalement lors de crues des cours d'eau

Cette méthode de mesure est particulièrement utile dans des situations où d'autres techniques sont difficiles à appliquer, par exemple dans des cours d'eau très profonds, turbulents ou difficilement accessibles. Ainsi, **les mesures de débit à l'aide de fluorescéine seront principalement réalisées lors de crues.** Elles ne peuvent dès lors pas être planifiées et annoncées préalablement.

Information à la population

Le Service de l'environnement publiera **une information sur son site internet www.fr.ch/sen** le jour où il réalisera des mesures à l'aide de fluorescéine.

Il informera également la Police cantonale qui pourra ainsi répondre aux éventuelles questions de la population.

Pourquoi mesurer les débits ?

Les données hydrométriques récoltées lors des mesures de débit sont notamment utilisées pour la gestion des ressources en eau et la protection contre les crues. Les séries d'observation permettent de suivre l'évolution des débits et leurs modifications notamment induites par les changements climatiques.

25. NOUVELLES MESURES DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS

Des subventions pour la nature : le Portefeuille d'actions pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti

Le Service des forêts et de la nature (SFN) et le Musée d'histoire naturelle de Fribourg (MHN) ont le plaisir de vous annoncer la mise en ligne de nouvelles mesures pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti dans les communes fribourgeoises.

Les espèces naturelles sont aujourd'hui confrontées à de nombreux obstacles en milieu bâti : la fragmentation du territoire, banalisation des espaces verts ou bétonisation des surfaces.

Depuis mai 2024, la plantation d'arbres, de vergers haute-tige et de haies, le remplacement de haies de laurelles ou de thuyas, le remplacement d'arbres envahissants, la végétalisation de façades et la création d'étangs sont subventionnés, pour autant que certains critères soient respectés.

Les communes comme les privés peuvent s'inscrire pour un subventionnement.

En 2025, un nouveau volet d'actions vient compléter l'offre actuelle. Désormais, il est aussi possible de recevoir des subventions pour des mesures de dégoudronnage et de remplacement de jardin de pierres ainsi que pour la mise en place de murs en pierres sèches et d'empierrements semi-enterrés.

Vous souhaitez agir pour la nature ? Vous avez des questions ? Vous trouverez toutes les informations sur les mesures subventionnées, les critères à remplir et la procédure en scannant le QR Code ou sur le site internet : www.fr.ch/pabb.



26. OBLIGATION DE TENIR LES CHIENS EN LAISSE EN FORET



Le Service des forêts et de la nature SFN rappelle l'obligation de tenir les chiens en laisse en forêt.

Avec l'arrivée du printemps débute la période de nidification et de mise bas des mammifères en forêt. Bien que cachés, les petits sont vulnérables. Les chiens peuvent donc facilement s'en prendre à eux. Afin d'éviter des cas de prédation et de dérangement de la faune sauvage, le Service des forêts et de la nature rappelle aux détenteurs et détentrices de chiens l'obligation de tenir leur animal en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet.

Pour leur bien-être, les chiens doivent pouvoir courir régulièrement dans la nature. Cependant, il ne faut pas oublier que ceux-ci ont un instinct de prédation et qu'ils sont donc susceptibles de s'attaquer à la faune sauvage. Cette prédation est d'autant plus grave pendant le printemps et une partie de l'été qu'il s'agit de la période de mises bas et de nidification, car plusieurs espèces d'oiseaux nichent au sol. Les petits sont souvent bien cachés dans la forêt, mais les chiens les repèrent facilement grâce à leur odorat très développé. Renardeaux, faons et oisillons constituent ainsi des proies faciles et incapables de se défendre ou de s'enfuir.

Tenir son chien en laisse est le seul moyen sûr de l'empêcher de parcourir la forêt et d'y déranger les animaux sauvages. Le Service des forêts et de la nature rappelle donc à tous les détenteurs et détentrices de chiens de tenir leur compagnon à quatre pattes en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet et de garder leur animal en tout temps sous contrôle indépendamment de la saison. Toute infraction pourra faire l'objet d'une amende d'ordre et, dans les cas plus graves, d'une dénonciation au Ministère public.

27. CARTES JOURNALIERES DEGRIFFEES « COMMUNE »

Les cartes journalières dégriffées Commune vous permettent de voyager presque partout en Suisse pendant une journée entière.



Cette offre contingentée a comme principe « plus vous réservez tôt, plus vous voyagez à prix réduit ».

Vous pouvez les acheter auprès de l'Administration communale durant les heures d'ouverture.

Assortiment	„Niveau de prix 1“ disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage	„Niveau de prix 2“ disponible jusqu'à la veille du voyage
2 ^e classe avec demi-tarif	39 francs	59 francs
2 ^e classe sans demi-tarif	52 francs	88 francs
1 ^{re} classe avec demi-tarif	66 francs	99 francs
1 ^{re} classe sans demi-tarif	88 francs	148 francs

Pour savoir où, quand et à quels prix la carte journalière dégriffée Commune est disponible, veuillez consulter la page cartejournaliere-commune.ch

28. TRANSPORTS PUBLICS



264 Bulle - Estavannens - Grandvillard



→ Grandvillard, village

Arrêts Haltestellen	26401	26403	26405	26407	26409	26411	26413	26415	26417
	Ⓐ		Ⓐ		Ⓐ		Ⓐ	Ⓒ	Ⓐ

Bulle, gare routière	05:49	06:49	07:49	08:49	09:49	10:49	11:49	12:49	13:49
Bulle, St-Denis	05:51	06:51	07:51	08:51	09:51	10:51	11:51	12:51	13:51
La Tour-de-Trême, Centre	05:54	06:54	07:54	08:54	09:54	10:54	11:54	12:54	13:54
La Tour-de-Trême, Le Closalet	05:55	06:55	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55
Epagny, Motel	05:56	06:56	07:56	08:56	09:56	10:56	11:56	12:56	13:56
Epagny, centre	05:57	06:57	07:57	08:57	09:57	10:57	11:57	12:57	13:57
Enney, zone d'activités	06:00	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00	12:00	13:00	14:00
Estavannens, Dessus	06:01	07:01	08:01	09:01	10:01	11:01	12:01	13:01	14:01
Estavannens, Dessous	06:02	07:02	08:02	09:02	10:02	11:02	12:02	13:02	14:02
Grandvillard, Lormo	06:06	07:06	08:06	09:06	10:06	11:06	12:06	13:06	14:06
Grandvillard, village	06:11	07:11	08:11	09:11	10:11	11:11	12:11	13:11	14:11

Arrêts Haltestellen	26419	26421	26423	26425	26427	26429	26431	26433
		Ⓐ		Ⓐ		Ⓐ	Ⓐ	

Bulle, gare routière	14:49	15:49	16:49	17:49	18:49	19:49	20:49	22:49
Bulle, St-Denis	14:51	15:51	16:51	17:51	18:51	19:51	20:51	22:51
La Tour-de-Trême, Centre	14:54	15:54	16:54	17:54	18:54	19:54	20:54	22:54
La Tour-de-Trême, Le Closalet	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55	19:55	20:55	22:55
Epagny, Motel	14:56	15:56	16:56	17:56	18:56	19:56	20:56	22:56
Epagny, centre	14:57	15:57	16:57	17:57	18:57	19:57	20:57	22:57
Enney, zone d'activités	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	23:00
Estavannens, Dessus	15:01	16:01	17:01	18:01	19:01	20:01	21:01	23:01
Estavannens, Dessous	15:02	16:02	17:02	18:02	19:02	20:02	21:02	23:02
Grandvillard, Lormo	15:06	16:06	17:06	18:06	19:06	20:06	21:06	23:06
Grandvillard, village	15:11	16:11	17:11	18:11	19:11	20:11	21:11	23:11

Explication des signes / Zeichenerklärung

Ⓐ Lundi-vendredi sauf fêtes générales / Montag-Freitag ohne allgemeine Feiertage

Ⓒ Samedi, dimanche et fêtes générales / Samstag, Sonntag und allgemeine Feiertage

Fêtes générales / Allg. Feiertage

25.-26.12. / 01.-02.01. / 18.04. / 21.04. / 29.05. / 09.06. / 01.08.





264 Bulle - Estavannens - Grandvillard



→ Bulle, gare routière

Arrêts Haltestellen	26402	26404	26406	26408	26410	26412	26414	26416	26418
	Ⓐ		Ⓐ		Ⓐ		Ⓐ	Ⓒ	Ⓐ

Grandvillard, village	06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:45	13:15	14:15
Grandvillard, Lormo	06:16	07:16	08:16	09:16	10:16	11:16	12:46	13:16	14:16
Estavannens, Dessous	06:21	07:21	08:21	09:21	10:21	11:21	12:51	13:21	14:21
Estavannens, Dessus	06:22	07:22	08:22	09:22	10:22	11:22	12:52	13:22	14:22
Enney, zone d'activités	06:24	07:24	08:24	09:24	10:24	11:24	12:54	13:24	14:24
Epagny, centre	06:27	07:27	08:27	09:27	10:27	11:27	12:57	13:27	14:27
Epagny, Motel	06:28	07:28	08:28	09:28	10:28	11:28	12:58	13:28	14:28
La Tour-de-Trême, Le Closalet	06:29	07:29	08:29	09:29	10:29	11:29	12:59	13:29	14:29
La Tour-de-Trême, Centre	06:31	07:31	08:31	09:31	10:31	11:31	13:01	13:31	14:31
Bulle, St-Denis	06:34	07:34	08:34	09:34	10:34	11:34	13:04	13:34	14:34
Bulle, gare routière	06:41	07:41	08:41	09:41	10:41	11:41	13:11	13:41	14:41

Arrêts Haltestellen	26420	26422	26424	26426	26428	26430	26432	26434
		Ⓐ		Ⓐ		Ⓐ	Ⓐ	
Grandvillard, village	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15	23:15
Grandvillard, Lormo	15:16	16:16	17:16	18:16	19:16	20:16	21:16	23:16
Estavannens, Dessous	15:21	16:21	17:21	18:21	19:21	20:21	21:21	23:21
Estavannens, Dessus	15:22	16:22	17:22	18:22	19:22	20:22	21:22	23:22
Enney, zone d'activités	15:24	16:24	17:24	18:24	19:24	20:24	21:24	23:24
Epagny, centre	15:27	16:27	17:27	18:27	19:27	20:27	21:27	23:27
Epagny, Motel	15:28	16:28	17:28	18:28	19:28	20:28	21:28	23:28
La Tour-de-Trême, Le Closalet	15:29	16:29	17:29	18:29	19:29	20:29	21:29	23:29
La Tour-de-Trême, Centre	15:31	16:31	17:31	18:31	19:31	20:31	21:31	23:31
Bulle, St-Denis	15:34	16:34	17:34	18:34	19:34	20:34	21:34	23:34
Bulle, gare routière	15:41	16:41	17:41	18:41	19:41	20:41	21:41	23:41

Explication des signes / Zeichenerklärung

- Ⓐ Lundi-vendredi sauf fêtes générales / Montag-Freitag ohne allgemeine Feiertage
 ⓒ Samedi, dimanche et fêtes générales / Samstag, Sonntag und allgemeine Feiertage

Fêtes générales / Allg. Feiertage

25.-26.12. / 01.-02.01. / 18.04. / 21.04. / 29.05. / 09.06. / 01.08.



Seul l'horaire officiel fait foi !

29. ACTIVITES ECONOMIQUES

Soucieux de promouvoir les activités économiques et culturelles développées sur le territoire communal, le Conseil communal a décidé d'insérer dans le bulletin communal les informations figurant sur le site de la commune sous l'onglet « activités économiques ».

Nous vous invitons à transmettre à l'Administration communale vos demandes de modifications de la liste ci-après.



Restaurant

Restaurant Le Pic Vert



Commerces

Boulangerie de Grandvillard, Samuel Oberson

Laiterie-fromagerie Laurent Python

Boucherie David Suchet

Fromagerie « La Cabriolle », Eric et François Jaquet

Boutique DécoBricoCado, Stéphanie Dévaud



Santé/Soin

Physiothérapie et fitness Léofit, Léonard Jaquet

Phytopharma SA, Markus Etter

Massages thérapeutiques, Corinne Cavuscens

Laurence Beaud, pédicure

Ortho-bionomy, Corinne Borcard

Aurélie Caille, infirmière indépendante

Réjane Geinoz, sage-femme indépendante

Anita Coiffure, Anita Vial

Nicole Coiffure, Nicole Berset



Marchand de bétail

Jean-François Moura



Entreprises/Bureaux

AD Concepts architecture, Pierre-André Frésey

Scierie Borcard SA, Stéphane Borcard

Espaces Sàrl architecture et design - diagnostic amiante, Gurtner Grégoire

Frésey Charpente Sàrl, Gaëtan Frésey

Valentin Raboud Sàrl, chauffage-ventilation-sanitaire



Auto-moto-école

Laurent Auto-moto-école, Laurent Zenoni



Garages

Philippe Borcard

Eric Currat

L'Atelier Vélo, Richard Courtin



Artistes/artisans

Rita Blanc, artiste-peintre

Despond Pierre-André, artiste-peintre

Pharisa Stéphanie, découpages

O'PortUnité, ouvrages textiles - Aurélie Brunner

Indépendants domiciliés à Grandvillard :

Garage de la Forge, Epagny, Pierre Borcard

Pharmacie St-Roch, La Tour-de-Trême, Despond Csilla

Jaquet Nicolas, machines agricoles, Epagny

Carrosserie Pharisa SA, Villars-sous-Mont, Pharisa Baptiste

Vannart ingénieurs Sàrl, Pierre Vannart

Lainitude, Bulle, Pascale Borcard

Morier immobilier

30. LA GRUYERE SE DIGITALISE !

L'app iGruyère

Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Des nouveaux lieux de vaccination ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

Recevez toutes les dernières informations communales grâce à iGruyère !

Téléchargez dès maintenant iGruyère !

[App Store](#) [Google Play](#)

31. SITE INTERNET

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site internet

<https://grandvillard.ch/>

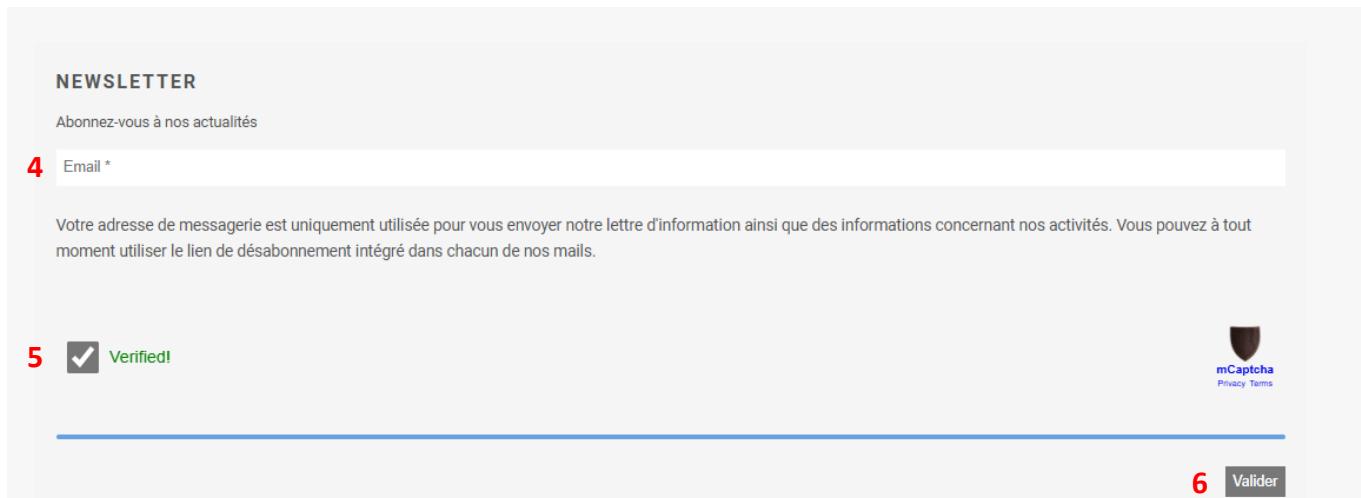
car vous y trouverez de nombreuses informations !

Ci-après, vous trouvez les 6 étapes à réaliser pour vous **abonner à notre lettre d'information ainsi qu'à des informations concernant nos activités** :

1. ouvrir le site <https://grandvillard.ch/>
2. se rendre en bas à gauche de la page d'accueil



The screenshot shows the footer area of the website. On the left, there is a logo of a white bird on a red shield. Below it, the text "Administration communale", "Rue St-Jacques 6", "CH – 1666 Grandvillard FR", and the email "administration@grandvillard.ch". In the center, there is a "Horaires d'ouverture" section with hours for Monday, Wednesday, and Friday. On the right, there is a sidebar with links to "Actualités", "Agenda", "Construction", "Bulletin communal", "Carte CFF", and "Déchetterie". At the bottom left, there is a button for "Abonnement à la newsletter" (step 3) and a "Formulaire de contact".



The screenshot shows the newsletter subscription form. It starts with a "NEWSLETTER" heading and a "Abonnez-vous à nos actualités" button. Step 4 is labeled "Email *". A note below explains that the email address is used for the newsletter and includes a link to unsubscribe. Step 5 is labeled "Verified!" with a checked checkbox. At the bottom right, there is a "mCaptcha" logo and a "Valider" button (step 6).

COMMUNE DE GRANDVILLARD

1666 Grandvillard
+41 26 928 11 50

<https://grandvillard.ch/>

administration@grandvillard.ch